

L'arrêt N°2020-07/CC du 18 décembre 2020 sur le règlement intérieur du CNT : Un contrôle superficiel et juridiquement bancal

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

MARDI 29 DÉCEMBRE 2020

759

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



# CNID-FYT : Demain sans Mountaga TALL ?



Arrestation du Secrétaire General de la Présidence : l'Etat bafoué, Bah N'Daw humilié

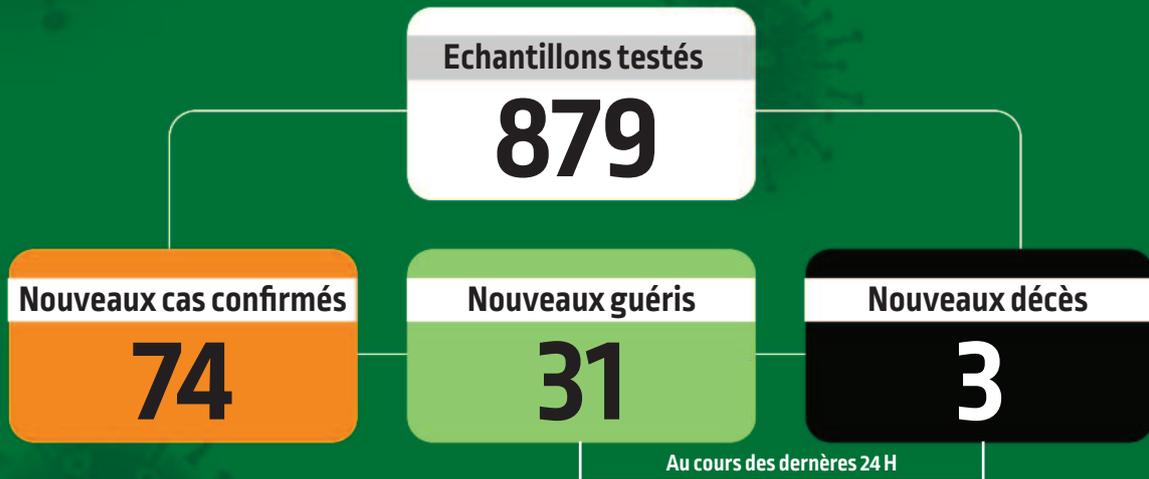


Coalition pour le Redressement de la Transition : Initiative louable, mais inopportune !

# COVID 19

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au lundi 28 décembre 2020



## Bilan global de la situation du Covid 19



## RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand  
la distance de sécurité  
ne peut être respecter



Se laver les mains  
régulièrement



Tousser ou éternuer  
dans le coude



Respecter la distance  
de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique  
pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer  
les mains



Eviter de se toucher le visage :  
la bouche, les yeux ou le nez

<b>Une</b>	CNID-FYT : Demain sans Mountaga TALL ?	<b>P.5</b>
<b>Brèves</b>	Mali : L'Armée élimine une dizaine de terroristes Imam Alioune Moussa SAMB : « L'État n'a rien à Dakar. Tout appartient aux Lébous »	<b>P.11</b> <b>P.11</b>
	Culture : Une action en justice contre Fally Ipupa pour exploitation illégale de la chanson "Lukuta munene"	<b>P.11</b>
	Sous employabilité au Mali : La recette du Ministre Mohamed Salia Touré	<b>P.12</b>
	Sécurisation au centre : Une patrouille conjointe FAMA-Barkhane met hors de combat des GAT.	<b>P.12</b>
	In Mémoriam : Soumaïla Cissé une lueur d'espoir qui s'éteint...	<b>P.13</b>
<b>Actualité</b>	Lutte contre la Covid-19 à Tombouctou : La MINUSMA offre aux autorités sanitaires et judiciaires des kits de prévention	<b>P.16</b>
	8ème session de l'Assemblée Consulaire de la Chambre des Mines du Mali : Des initiatives afin que l'or malien brille pour tous les Maliens	<b>P.17</b>
	Arrestation du Secrétaire General de la Présidence : l'Etat bafoué, Bah N'Daw humilié	<b>P.19</b>
<b>Politique</b>	Présidence de la transition : Bah N'Daw et le spectre de la démission Coalition pour le Redressement de la Transition : Initiative louable, mais inopportune !	<b>P.20</b> <b>P.22</b>
	L'arrêt N°2020-07/CC du 18 décembre 2020 sur le règlement intérieur du CNT : Un contrôle superficiel et juridiquement bancal	<b>P.23</b>
	7ème Congrès Ordinaire, 26 décembre 2020 : discours d'ouverture de Me MOUNTAGA C. TALL Président du Parti	<b>P.26</b>
<b>Culture &amp; société</b>	Mariages en fin d'année : Embouteillages dans les mairies	<b>P.29</b>
<b>International</b>	Algérie : Procès en appel de « la fille cachée » de l'ex-président Bouteflika	<b>P.31</b>
	Élections au Niger : Après une journée de vote dans le calme, le dépouillement a commencé	<b>P.32</b>
	Covid-19 et tourisme : Une perte de l'ordre de 2000 milliards de dollars du PIB mondial	<b>P.33</b>
<b>Sport</b>	Neymar, dans la tourmente : Cette fiesta énorme qui fait polémique au Brésil...	<b>P.34</b>

P.12



P.16



P.27



## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations** (AMPI)  
**Siège** : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)  
**Email** : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com  
**Site Web** : www.malikile.com  
**Contacts** : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Demba SIDIBE (Stagiaire), Moctar Sow, Diala Teny Konaté, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : AZIA Bénédicte

# Hommage au Président **SOUMAÏLA CISSÉ**



**REPOSE EN PAIX SOUMI**



## CNID-FYT : Demain sans Mountaga TALL ?

**L'**annonce, subtilement glissée au détour d'une phrase, a fait l'effet d'une douche froide dans la salle. Mountaga Tall, président du CNID-Association dont le rôle, unanimement salué a été déterminant dans l'instauration de la démocratie au Mali et président du CNID-Faso Yiriwa Ton depuis sa création en mai 1991 annonce donc « **Inch'Allah, j'entends demander à ce congrès annoncé dans 5 mois, de ne pas renouveler mon mandat à la tête du Parti.** »

Ce fut le point le plus commenté dans les coulisses du congrès et rendez-vous a été pris pour le congrès extraordinaire de mai 2021. Que fera, que sera le CNID-Fyt sans sa figure tutélaire ? Au parti de régler cette question. C'est par l'hymne du parti et une minute de silence observée en la mémoire de Soumaïla Cissé décédé la veille qu'a débuté le 7ème congrès ordinaire du Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID – Faso Yiriwa Ton) tenu ce samedi 26 mai 2020 à l'ex-CRES sur la colline de Badalabougou. A cet hommage ont été associés Oumar Madani Tall, un des principaux artisans de l'implantation du CNID-FYT en Côte d'Ivoire, de nombreux autres compagnons de route dont des membres du

Comité Directeur, d'autres hauts responsables du parti, les victimes civiles et militaires de la crise sécuritaires ainsi que les morts du M5-RFP des 10, 12 et 12 juillet 2020.

Juste une cinquantaine de personnes, aux dires du président du parti Mountaga Tall, difficilement sélectionnées après des délégations de mandat, des débats en amont du congrès et l'utilisation des nouvelles technologies de la Communication participaient aux débats. Ce qui a amené la direction du parti à donner des explications suivies d'excuses « **Nous ne sommes qu'une cinquantaine de participants dans cette salle alors que toutes nos précédentes cérémonies d'ouverture de congrès ont réuni plusieurs milliers de personnes. Les nouvelles technologies permettront de suivre et de participer à nos travaux sans une présence physique de tous.**

**Nous présentons nos excuses aux délégués habituels qui ont été contraints de déléguer leurs droits et aussi aux partis amis qui nous ont toujours honorés de leur présence. Mais chacun comprendra que notre responsabilité citoyenne et politique est de respecter scrupuleusement**

**les consignes sanitaires et les mesures édictées par le gouvernement pour endiguer la pandémie du coronavirus qui fait des ravages dans notre pays et partout au monde.** »

Dans son discours d'ouverture, Me Mountaga Tall est d'abord revenu sur les rapports du parti avec l'ancien régime « **A notre 6ème congrès ordinaire, nous avons décidé d'apporter notre concours à l'action gouvernementale pour aider le Mali à sortir de la crise multidimensionnelle qui le secoue profondément. Déçu et désillusionné et ne voulant être complice de la gestion ploutocratique du pays et du niveau inacceptable de la corruption qui a gangrené tous les aspects de la vie nationale, nous avons fait le choix de nous assumer dans l'opposition au sein de laquelle nous avons tenu toute notre place.** »

Puis il a évoqué en des termes peu amènes, l'élection présidentielle de 2018 qui a abouti à la réélection contestée de Ibrahim Boubacar Keita pour un second mandat : « **nous avons dénoncé et combattu la parodie d'élection présidentielle de 2018 qui, en définitive, n'a été qu'une distribution de bons**



ou mauvais points à des amis ou adversaires. Nos preuves, mises en ligne pour prouver nos griefs, n'ont jamais été contestées. » Au sein du Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD) dont nous sommes co-fondateur, a-t-il rappelé, le CNID a dénoncé et combattu cette « **parodie d'élection présidentielle.** »

L'élection législative de 2020 n'a pas échappé à l'analyse du président du parti devant ses militants : « **d'abord seul et prêchant quasiment dans le désert à l'époque, notre parti a demandé l'annulation de la convocation du collège électoral pour les législatives 2020. Nous avons également dénoncé et attaqué en justice la Cour constitutionnelle elle-même. Nous voulions juste éviter à notre pays les conséquences d'un fiasco électoral.**

**Nous n'avons été compris ni suivi au début et ce que nous craignons est arrivé : une profonde crise électorale a été le déclencheur d'une contestation du défunt**

**régime dont le départ a été demandé et obtenu par le Mouvement du 5 juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) dont nous sommes également membre fondateur. »**

Me Mountaga Tall, comme il fallait peut-être s'y attendre, a ensuite magnifié la place du M5-RFP dans l'histoire récente du Mali avant de regretter les errements de la transition en cours : « **L'action de ce vaste mouvement citoyen pour le changement par la Refondation du Mali a été parachévé par des éléments de nos Forces de défense et de sécurité regroupés dans un organe dénommé Conseil National pour le Salut du Peuple (CNSP), qui malheureusement n'a pas compris que la réussite de la transition passait par une saine et loyale collaboration avec le M5-RFP, acteur principal du changement, sans toutefois exclure les autres forces politiques et sociales. Aujourd'hui encore le CNID-FYT inscrit pleinement son action dans celle du M5-RFP et pour cette raison ne participe ni au gouvernement de la Transition ni à l'organe législatif de la Transition, le Conseil National de la Transition (CNT).** »

Mountaga Tall a tenu à préciser que son parti tient à la pleine réussite de la transition « **Nous y sommes pleinement engagés même sans notre présence dans les organes de la Transition. Car nous ne laisserons rien ni personne annihiler l'extraordinaire opportunité de refonder le Mali. Mais le destin de notre pays ne se limite pas à une courte transition de dix-huit (18) mois.** »

Revenant sur la vie du parti, le président du CNID-FYT, a d'abord rappelé la place de son parti sur l'échiquier politique malien qui, bien qu'enviable ne semble pas le satisfaire : «





Nous sommes certes la 5ème force politique sur plus de 200 partis politiques. Cette position, qui ne relève ni d'une vue de l'esprit ni d'un slogan, est attestée officiellement par le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et la Délégation Générale aux Elections (DGE) à travers l'aide publique aux partis politiques ne nous satisfait pas. Si nous ne sommes que 5ème au lieu d'être 1er, c'est parce que nous avons des lacunes à combler, des insuffisances à corriger. Nous devons donc sans aucune complaisance identifier ces déficiences.» Pourquoi se fouetter ainsi soi-même ? L'explication se trouve dans les ambitions du parti et les objectifs que son -encore- président lui fixe : « **Malgré des contre-performances liées à des tripatouillages électoraux et reconnaissons-le à des faiblesses organisationnelles, nous devons, parce que plus forts, au sortir des prochaines élections être enfin un parti au pouvoir et non un parti participant au pouvoir. Cet objectif n'est pas au-dessus de nos moyens. Nous pouvons l'atteindre. Par le passé,**

nous y avons été très proches. Donc, Oui, nous le pouvons. Nous le pouvons par la pertinence de notre programme, par l'engagement de nos militants que je ne cesserai jamais de saluer mais aussi nous le pouvons par la valeur de nos cadres. Nous le pouvons parce qu'au sortir de ce Congrès, nous ouvrirons le parti comme jamais il ne l'a été aux jeunes pour insuffler un sang nouveau et le rendre plus réceptif aux idées d'un monde en pleine mutation. Les femmes déjà présentes seront appelées à jouer un rôle encore plus important et nous irons chercher partout où ils sont les cadres dans tous les secteurs de la vie nationale. Les leaders d'opinion seront sollicités pour prendre toute leur place dans notre parti pour contribuer à la refondation du Mali. » Mountaga Tall, qui estime que cette ouverture du parti ne se fera que dans les rassemblements, le refus de ce qu'il appelle les oppositions factices « **Nous refuserons, pour ce qui nous concerne, les antagonismes factices que certains veulent créer entre les maliens. Nous devons abattre tous les**

murs de défiance et construire des ponts de confiance et de complémentarité entre les générations et les couches socioprofessionnelles. Par une pédagogie, une synergie et une complémentarité nous devons dépasser les conflits générationnels entre jeunes et aînés. De la même façon, nous refuserons les oppositions entre classe politique et société civile qui, depuis des lustres font le Mali ensemble. Enfin nous dirons non à la catégorisation des maliens sur la seule tenue : uniforme militaire ou boubou civil. Chacun à sa place sans doute mais sans cloisonnement étanche. Car au fronton de notre République est écrit « un Peuple, un But, une Foi. » L'actualité nationale s'est naturellement invitée aux débats par l'affirmation de l'attachement du parti à l'Etat de droit et la condamnation des atteintes au droit de grève et à la liberté de la presse actuellement menacés.

■ Moctar Sow

## Ibou SY

Bonjour M. SY,

Je vous prie svp de vous rendre devant l'agence EDM SA de Yirimadio sur la route de Niamana afin de constater par vous même le traitement des clients.

En effet en raison des travaux d'aménagement de l'axe Yirimadio - Niamana (route de Segou) que je salue, le hangar extérieur sous lequel s'abritaient les clients pour attendre leur tour a été enlevé ; cela me fait deux semaines que je passe devant la dite agence et aucune mesure n'a été prise pour permettre au client de patienter au moins sous l'ombre.

Aujourd'hui tu patientes sur des chaises en plein soleil au milieu de la poussière de 08h à 12h et le pire c'est qu'il distribue des tickets le matin pour le rang mais une fois que ces tickets sont épuisés le portier vous dit de revenir le lendemain sachant que très souvent des numéros sont cités et les titulaires absents ils finissent le traitement à 12h souvent 13h est ce à dire que le reste de la journée ils ne font rien ?

rière de mener votre enquête afin d'informer l'opinion national pour que des dispositions soit prises  
merci



## Présidence de la République du Mali

La Présidence informe l'opinion nationale et internationale que la messe pour les funérailles de feu Pierre BUYOYA aura lieu le mardi 29 décembre 2020 à 9h à la Grande Cathédrale de Bamako. Cette cérémonie sera suivie de l'inhumation du défunt au Cimetière catholique de Bamako Coura.

A la famille durement éprouvée, le Chef de l'Etat renouvelle ses condoléances attristées.



## Mossa Ag Attaher

#Guinée - #Conakry • #ACNOA : Je dédie ce prix au delà du sport à toutes nos sœurs et à toutes les femmes de mon pays le Mali!

Ce lundi 28 décembre 2020, en marge du séminaire international « #Femme et #Sport » de la Zone 2 de l'ACNOA, j'ai reçu un Prix de l'organisation qui réunit actuellement à Conakry 8 pays (le Mali, le Sénégal, la Sierra Léone, le Cap-vert, la Gambie, la Gui-



née- Bissau, la Mauritanie et la Guinée).

Ce Prix est une reconnaissance d'abord, pour tout l'effort consenti par les plus hautes autorités maliennes de la Transition pour avoir octroyé un siège à l'ACNOA et soutenu financièrement le Comité National Olympique et Sportif du Mali (CNOSM) pour son fonctionnement ce qui est une première dans notre espace sportif.

Mais également une reconnaissance pour nos plus hautes institutions politiques et Sportives, à travers lesquelles mon département a bénéficié d'un soutien constant, pour promouvoir le sport en général et le sport féminin en particulier.

Pour preuve notre équipe nationale féminine des Aiglones vient de se classer 2ème en finale de la dernière coupe #Afrobasket avec une qualification pour la prochaine Coupe du monde de basketball.

Je suis ravi d'avoir pu partager les visions, expériences individuelles et collectives avec mes homologues guinéens ainsi qu'avec les dirigeants internationaux du sport olympique présents à cet événement pour le développement du sport féminin dans la zone.

Merci à tous d'avoir reconnu au Mali, l'intérêt particulier qu'il consacre au rayonnement des institutions sous régionales, singulièrement la zone 2 ACNOA, dont le siège se trouve actuellement dans notre capitale.

Voilà le sens que je donne à ce Prix, si symbolique et si encourageant pour la suite.

Mossa Ag Attaher, ministre de la Jeunesse et des Sports.



## MALI KANU

Communiqué

Le Bureau Exécutif National de l'URD et la famille Cissé informent l'opinion nationale et internationale que l'arrivée de la dépouille de l'honorable Soumaila Cissé à l'aéroport international Président Modibo Keita de Bamako Senou est prévue le jeudi 31 décembre 2020 à 14h. Les obsèques auront lieu le vendredi 1er janvier 2021 à partir de 10h au palais de la culture Amadou Hampaté Bah.

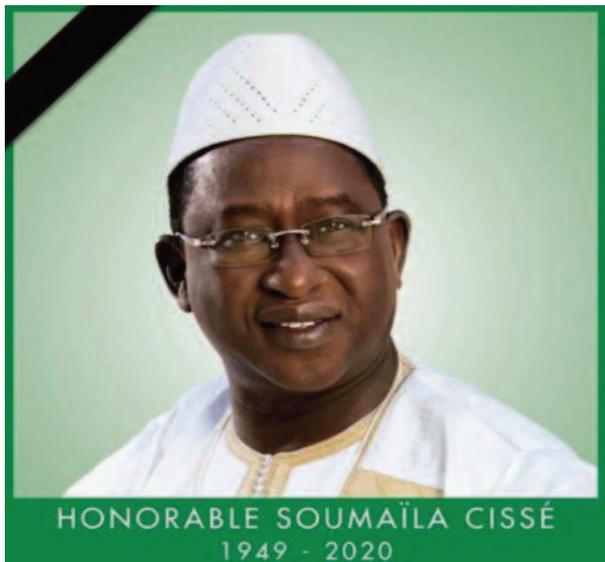
Que dieu l'accueille en son saint paradis !

Dors en paix honorable Président !

Bamako, le 28 décembre 2020



Le secrétaire à la communication  
Me Demba Traoré  
Officier de l'Ordre National



Tombouctou : La force Barkhane aux cotés de l'association d'assainissement Gouna-Thieré

La force Barkhane a offert une malaxeuse et une presse pour dalle à l'association d'assainissement Gouna-Thieré de Hamabangou. La cérémonie de remise s'est tenue le 27 décembre 2020 à la mairie de la commune, en présence du maire, Mr Aboubacrine Cissé, des représentants du gouverneur et du commandant de zone, du chef de quartier et des femmes de ladite association. Cet équipement, dont la capacité de transformation est de 3 tonnes de déchets plastique par jour, augmentera la productivité de l'association et contribuera à l'épanouissement des femmes. Cette association des femmes du quartier de Hamabangou œuvre dans le ramassage et la transformation des plastiques en objets d'arts, en dalle et contribue également à la propriété de l'environnement.



### Ouverture Média - OM

#OM INFO:  
Tahirou Bah activiste-écrivain et militant d'EMK a été placé sous mandat de dépôt par le



tribunal de la commune 6 en attendant le jugement prévue pour le 15 mars 2021.  
#OM #TD



### L'ESSOR

Arrestations de Ras Bath et consort par la DGSE, pour présumés faits d'atteinte à la sureté de L'État, le dossier désormais entre les mains de la Justice



### Jeune Afrique

À l'heure où l'économie est fragilisée par la crise du Covid-19, le président Ali Bongo Ondimba ne veut plus protéger une classe politique qu'il a promue et qu'il juge peu soucieuse de l'intérêt du pays.





## Présii Climatisé

Moussa Dembele

"Mon père Yaya est malien, ma mère est belge... Quand je jouais avec Az Alkmaar en 2006 mon père voulait que je joue avec les Aigles du Mali en ce moment j'ai appelé la fédération malienne, ils m'ont négligés c'est pour cela j'ai joué avec les diables rouges" C'est triste



## Ibrahima Boubacar Yoro Maiga

Bonsoir chers amis, le corps de Soumaila Cissé arrive le jeudi, l'enterrement est prévu le vendredi, la prière du vendredi et la prière sur le corps aront lieu dans la cour du palais de la culture. Mobilisons nous pour lui rendre un hommage mérité. Puisse Dieu l'accueillir au paradis.



## Boubacary Dicko

À Lafiabougou ce matin, nous venons d'offrir un forage d'eau à la population de Lafiabougou Secteur 1 en commune IV du District de Bamako. YELEMA c'est faire la politique autrement !



Bravo aux partenaires qui nous accompagnent.  
#L'eau c'est la vie



## Amdh Mali

Communiqué de Presse N°09 : Visites aux autorités judiciaires et à des personnalités civiles interpellées et incarcérées pour des faits présumés de tentative de déstabilisation de l'Etat Bamako, le 28 Décembre 2020: Une délégation du Bureau national de l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH) conduite par son secrétaire général s'est rendue dans les locaux de la Gendarmerie du Camp 1 de Bamako les 24 et 27 décembre 2020 à l'effet de s'enquérir des conditions d'arrestation et d'incarcération des personnalités civiles interpellées pour des faits présumés de tentative de déstabilisation des institutions de la transition. Il s'agit notamment des sieurs Vital Robert Diop, Souleymane Kansaye, Mohamed Youssouf Bathily, Mahamadou Koné, Aguibou Tall, et Sekou Traoré. A la suite des entretiens effectués et constatations faites, l'AMDH:

- Réitéré sa condamnation de toutes arrestations ou privations de liberté hors du cadre légal;
- Se réjouit de la judiciarisation des dossiers et des conditions de détention des personnes mises en cause au niveau de la Gendarmerie;
- Invite les autorités à concilier les impératifs de préservation de l'ordre public et le respect des droits garantis par la Constitution et les autres instruments juridiques nationaux et internationaux ratifiés par le Mali;
- Décide de suivre de près l'évolution du traitement judiciaire.

Fait à Bamako, le 28 Décembre 2020  
M. Sekou KONARE  
Secrétaire Général de l'AMDH



## Hamidou Bocoum

Bonsoir chers amis, le corps de Soumaila Cissé arrive le jeudi, l'enterrement est prévu le vendredi, la cérémonie, la prière du vendredi et la prière sur le corps aront lieu dans la cour du palais de la culture. Mobilisons nous pour rendre un hommage mérité au patriote Soumaila Cissé.



## Mali : L'Armée élimine une dizaine de terroristes



Entre Dinangourou et Mondoro, dans le centre du Mali, un convoi des FAMA a fait l'objet d'une attaque par des terroristes, informe les FAMA dans un tweet de ce samedi 26 décembre 2020.

L'attaque était lancée contre les militaires du détachement de Mondoro vers 17 heures 30. Avec l'appui feu de l'aviation, l'Armée a vite pris le dessus de l'ennemi en difficulté. « Côté ennemi : une dizaine de terroristes tués », précise le tweet des FAMA qui ajoute que les recoupements sont en cours. « Pas de perte en vie humaine du côté des FAMA » précise l'Armée.

T. CAMARA

## Culture : Une action en justice contre Fally Ipupa pour exploitation illégale de la chanson "Lukuta munene"



Acturdc27 déc. 2020Sources. Monsieur Sadiki Mukandilwa, a assigné l'artiste Fally Ipupa au tribunal de commerce de Kinshasa/Gombe pour exploitation sans son autorisation, de la

## Imam Alioune Moussa SAMB : « L'État n'a rien à Dakar. Tout appartient aux Lébous »



L'imam ratib de la grande mosquée de Dakar est à compter au nombre des personnalités qui sont contre toute idée de suppression de la Ville de Dakar.

Imam Alioune Moussa SAMB trouve que ce débat n'est pas uniquement une affaire d'acteurs politiques. Selon lui, l'avis des populations est aussi à prendre en compte. Car, indique-t-il, « L'État n'a rien à Dakar. Tout appartient aux Lébous ».

Et l'imam ratib de la grande mosquée de Dakar de demander au président SALL d'abandonner cette idée avant que le pire ne se produise.

« Qu'ils ne nous cherchent pas. Trop, c'est trop. L'État n'a rien à Dakar tout appartient aux lébous. Nous ne laisserons pas faire. S'ils nous cherchent, ils nous trouveront. Qu'on ne nous pousse pas à la révolte. Nous ferons face à toute forme d'agression. Que ceux qui nous gouvernent sachent que le Cap-Vert ne leur appartient pas et ne leur appartiendra jamais. Nous avons des papiers clairs. Il est temps qu'on nous respecte. La France, elle-même, ne nous a jamais gouvernée. Personne ne pourra falsifier les choses. Ce qui s'est passé en Algérie aura lieu chez nous », prévient Imam Alioune Moussa SAMB.

WALFNet

chanson "Lukuta munene", chantée à la gloire du Président Mobutu. Selon les explications du site internet scooprdc.net, les Avocats de Sadiki Mukandilwa accusent Dicap la Merveille d'avoir violé l'article 17 de l'ordonnance-loi portant protection du droit d'auteur et droits voisins en utilisant l'œuvre de l'esprit de leur client, sans son autorisation et a gagné beaucoup d'argent sur le dos de ce dernier. Fally Ipupa n'aurait pas répondu aux nombreuses demandes d'arrangements à l'amiable, ce qui aurait poussé le demandeur à saisir la justice. Le demandeur sollicite la condamnation de El Mara au paiement de 1,5 million de dollars à titre de dommages-intérêts.

Sur les réseaux sociaux le ministère public donne son avis dans cette affaire. Il sollicite que le tribunal accorde gain de cause au demandeur qui vient de mettre sur les marchés son album "Tokoss 2".

Source : Ibou Sy

## Sous employabilité au Mali : La recette du Ministre Mohamed Salia Touré



Sans effet de surprise, sa nomination au Gouvernement de Transition, du 05 octobre 2020, comme ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, était prévisible. Mais, seul le moment était méconnu par les observateurs. Et ce, au regard de son riche parcours. Mohamed Salia Touré, puisque c'est de lui qu'il s'agit, fait sans doute partie des rarissimes jeunes qui parviennent à sortir leur tête dans le marigot politique ô combien trouble.

Moult fois pressenti dans les différents attelages gouvernementaux du défunt régime, il fallait attendre le Gouvernement Mactar Ouane pour enfin le voir ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, un département particulièrement stratégique surtout dans le contexte actuel. Si sa nomination n'a point surpris, force est de constater que le choix porté sur lui pour conduire les destinées du ministère chargé de l'Emploi, a attiré l'attention de plus d'un. Ses détracteurs ont estimé à tort ou raison qu'il avait été parachuté sur un poste où son expérience ne lui permettrait pas d'être à la hauteur des attentes.

A moins d'un trimestre déjà, à la tête dudit département, le Ministre trentenaire semble apporter sa touche avec ingéniosité et méthode. Le désormais patron de l'Emploi est visible sur le terrain et multiplie les rencontres avec les partenaires locaux et internationaux.

« Le ministre a mis le curseur là où il fallait. Il a instauré un cadre d'échanges dynamique avec les organisations juvéniles, qui constituent la couche la plus frappée par le spectre du sous-emploi. Il est aussi très 'agressif' dans le développement et la fidélisation des partenaires techniques et financiers. « Le Ministre Touré est un homme de méthode et très diligent sur le traitement des dossiers », nous confie un de ses proches collaborateurs. Et ce, avant d'ajouter qu'il est en train de développer un projet innovant avec le secteur privé qui est par excellence, pourvoyeur d'emploi. Mieux, la même source précise que le ministre Touré, a eu la présence d'esprit de relancer tous les projets porteurs en

## Sécurisation au centre : Une patrouille conjointe FAMA-Barkhane met hors de combat des GAT.

Sur la base de renseignements précisés par des drones de BARKHANE, une patrouille conjointe FAMA-BARKHANE a procédé, ce dimanche 27 décembre 2020 aux environs de 07H30mn, à une opération lors de la sécurisation de la foire hebdomadaire de Tara dans le secteur de Wamy à 15 km à l'Est de Hombori. Ces renseignements faisaient état de la présence de GAT dans ledit village. Après recouplements, des hommes armés ont été signalés. Les éléments précurseurs de Barkhane ont intercepté des terroristes qui ont riposté. Au retour de la patrouille conjointe, les FAMA ont fait trois prisonniers. Du côté de Barkhane, deux terroristes ont été faits prisonniers, 11 motos récupérées, 06 barriques de carburant et 02 téléphones portables ont été saisis.

Il est à signaler que des articles de délation font état d'exactions commises par les FAMA au cours de cette opération. Le Chef d'Etat-major Général des Armées appelle les populations à contrer toutes campagnes de propagande de l'ennemi visant à discréditer les FAMA dans leur mission régaliennne.



souffrance (soit par manque de suivi ou pour manque de volonté politique) de son département.

Il est important de rappeler que M. Mohamed Salia Touré fut expert assistant auprès du Comité restreint chargé de la préparation de la mise en œuvre du Programme décennal de la Formation Professionnelle pour l'Emploi. En 2012, a été chargé des Programmes du Centre de Formation pour la Promotion des Métiers de la Chaudronnerie et de la Tuyauterie. En somme avec cette posture, l'on peut se permettre d'affirmer, sans aucune réserve, que de belles perspectives s'ouvrent pour le secteur de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

**Bocar CISSE**  
Sociologue

## In Mémoriam : Soumaïla Cissé une leur d'espoir qui s'éteint...

L'un des rares politiciens de l'échiquier s'en est allé laissant un vide aussi grand que le monde en ce 25 décembre 2020. Dévasté par l'annonce du décès de mon président, j'ai tourné en rond sans trouver les mots pour exprimer toute la douleur qui m'animait, un espoir qui venait de s'envoler me laissait sans repère.

En boucle jouaient toutes ces images, déclarations que vous avez tenues et que je suivais comme un film pré-enregistré dans ma tête...

Un homme qui aura pleinement vécu en brandissant haut la main le drapeau flottant de la démocratie s'illustrant par une maturité politique extraordinaire dont l'écho dépasse le seul Mali.

Soumaïla Cissé " Soumi champion " le seul homme politique qui m'a séduit de par son intelligence, sa facilité de trouver des solutions rapides aux problèmes qui se posaient et dans le plus grand respect des valeurs Républicaines.

Il a révolutionné les mentalités avec une opposition non violente ou il draina avec d'autres camarades de luttes des millions de Maliens dans les rues sans pour autant casser une seule branche.

C'est aussi cela...une force montante avec une endurance inégalée...

Un homme sage qui à plusieurs occasions, a préféré opposer le dialogue politique à la violence, la sagesse à la virulence, l'humilité à l'arrogance et à la défiance.

Il a tenu bon dans l'adversité sans tomber dans les invectives, il s'était mis au-dessus de la mêlée, malgré les trahisons, les coups bas, les calomnies, les injures...

Il resta fidèle à sa seule conviction de donner et tout donner à ce Mali...

Des « racines » et des « ailes » comme vous l'aimez le dire...

Un modèle, une exception de sa génération Soumaïla Cissé, puisse « Allah » vous donner de grandes "Ailes" pour survoler vers le firdaw's,



en n'en pas douter les "Racines" ont pris corps et âmes dans cette vie sous votre leadership éclairé des cinq piliers du programme #Ensemble, restaurons l'espoir... dûment présenté à un peuple tant éprouvé...

Le Mali, notre Mali pour lequel vous avez toujours répondu présent vient de perdre un digne fils et un fervent patriote...

En reprenant Victor Hugo, je dirai ceci : « Seigneur ! préservez-moi, préservez ceux que j'aime,

Frères, parents, amis, et mes ennemis même

Dans le « mal triomphants »,

De jamais voir, Seigneur ! l'été sans fleurs vermeilles,

La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,

La maison ....(vide) .>>

Oui le temple Urd vidé de vos visions !

Mes condoléances les plus sincères à la famille, au peuple Urd et à la Nation malienne toute entière...

Ces mots sont si minimes pour un hommage dû à votre rang!

Dormez en paix Président !

Ibrahima Ben

PLANET

PLANET Ananas

PLANET Ananas

PLANET Ananas

PLANET Ananas

A base d'eau Supermont et de sucre Naturel

# COMMUNIQUÉ



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES

Paris, le 28 décembre 2020

### **-Opération Barkhane- Mort au combat de trois militaires du 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs**

Le 28 décembre, le brigadier-chef Tanerii MAURI et les chasseurs de première classe Dorian ISSAKHANIAN et Quentin PAUCHET sont morts au combat au cours d'une opération conduite par la Force Barkhane au Mali.

Le lundi 28 décembre, en début de matinée, lors d'une mission d'escorte entre HOMBORI et GOSSI, un véhicule blindé léger (VBL) de la Force Barkhane a été atteint par un engin explosif improvisé. En dépit de l'intervention immédiate de l'équipe médicale présente dans le convoi et des soins prodigués, les trois soldats occupant le véhicule et appartenant au 1<sup>er</sup> régiment de chasseurs de Thierville-sur-Meuse (55) n'ont pas pu être ranimés.

Des moyens d'observation et de protection aérienne ainsi qu'une force rapide de réaction au sol ont aussitôt été déployés afin de garantir la protection des éléments.

Le chef d'état-major des armées, le général François Lecointre, s'incline avec une profonde tristesse devant la mémoire de ces militaires morts pour la France. Ses pensées accompagnent leurs familles, leurs frères d'armes et tous leurs proches.

#### Contacts média :

État-major des armées  
Cellule communication  
cab-cema-com.relation-presse.fct@def.gouv.fr  
09 88 68 28 66 – 09 88 68 28 61

Centre média du ministère des Armées  
[media@dicod.fr](mailto:media@dicod.fr)  
09 88 67 33 33

OFFICE CENTRAL DE LUTTE  
CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE

===000===

SECRETARIAT GENERAL *df.*

===000===

REPUBLIQUE DU MALI  
*Un Peuple - Un But - Une Foi*

===000===

Bamako, le 11 décembre 2020



## COMMUNIQUE DE L'OFFICE CENTRAL DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE (OCLEI)

Le Président de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) informe l'opinion nationale et internationale que le Conseil de l'OCLEI a décidé, le 10 décembre 2020, de transmettre au Procureur du Pôle économique et financier de Bamako deux dossiers de cas présumés d'enrichissement illicite concernant un ancien ministre et un ancien maire.

Le Président de l'OCLEI précise que d'autres dossiers sont en cours de traitement et feront l'objet de transmission à la justice.



Le Président,

*Moumouni GUINDO*  
**Moumouni GUINDO**  
Chevalier de l'Ordre national

## Lutte contre la Covid-19 à Tombouctou : La MINUSMA offre aux autorités sanitaires et judiciaires des kits de prévention



Les 16 et 17 décembre derniers, le bureau régional de la MINUSMA a procédé à deux remises de kits d'hygiène et d'équipements de prévention et de lutte contre la Covid-19 aux autorités judiciaires et sanitaires de la région de Tombouctou. La première remise vient de la Section des Affaires judiciaires et pénitentiaires (SAJP). Elle est destinée aux juridictions de la région et s'inscrit dans le cadre de la campagne de planification, de prévention et de réponse à la pandémie de la Covid-19, initiée par les autorités maliennes en collaboration avec la MINUSMA. La seconde est celle du projet de renforcement des capacités de l'Hôpital régional de Tombouctou. Financé par la Division des Affaires civiles à hauteur de 24 millions de francs CFA à travers les projets à impact rapide de la MINUSMA.

C'est au Tribunal de Grande Instance (TGI) que la première remise des kits d'hygiène et de prévention a eu lieu par la SAJP, en faveur des juridictions de la région, notamment des Justices de paix étendue de Diré, Goundam, Niafouké et Rharous. Elle entre dans le cadre de la campagne de planification, de prévention et de réponse à la pandémie de Covid-19, initiée par les autorités maliennes en collaboration avec la MINUSMA.

Le lot remis est entre autres composé de savons solides, de boîtes de gants médicaux, de thermo-flashes, de dispositifs de lavage de mains, de seaux de 21 litres. « **La pandémie de Covid-19 est une préoccupation mon-**

**diale qui requiert une action générale dans sa prévention comme dans son traitement. Nous recevons avec satisfaction ce geste de solidarité et d'accompagnement de la MINUSMA qui nous aidera à stopper toute éventuelle propagation du virus dans nos services** » a dit Broulaye SAMAKE, Président du Tribunal de Tombouctou. La seconde remise concerne le projet de renforcement des capacités de l'Hôpital régional de Tombouctou. Il a été parrainé par la Division des Affaires civiles et financé à hauteur de 24 millions de francs CFA, à travers un projet à Impact rapide de la MINUSMA. Il permettra à la structure hospitalière de faire face aux besoins prioritaires dans la gestion contre la Covid-19.

Le matériel réceptionné est composé d'extracteurs d'oxygène, de respirateurs, d'aspirateurs,

de moniteurs multi-paramètres, de barboteurs d'oxygène, de saturomètres portatifs ainsi que de lits de réanimation et de matelas. Selon Ibrahim COULIBALY, le Directeur adjoint de l'hôpital, ce matériel de pointe est d'une importance inestimable. « **Il contribuera en toute évidence dans la prise en charge des malades de la Covid-19 et renforcera le dispositif de lutte contre la maladie** » a-t-il déclaré.

La représentante du Chef de Bureau de la MINUSMA par intérim, Nouran RIDLING a réitéré la disponibilité de la Mission onusienne à œuvrer aux côtés des autorités maliennes dans le combat contre cette pandémie. « **Dès la confirmation des premiers cas au Mali, la MINUSMA s'est mobilisée pour travailler avec les autorités maliennes afin de contenir la propagation du virus** » a-t-elle souligné. Pour rappel, le 20 juin dernier, la MINUSMA a remis quatre tonnes d'équipements et matériels médicaux d'une valeur de 272 millions de francs CFA aux autorités administratives et sanitaires des régions de Tombouctou et Taoudéni. Depuis, plusieurs actions de ce type ont eu lieu.

**Source : Bureau de la Communication Stratégique et de l'information publique de la MINUSMA**



# 8ème session de l'Assemblée Consulaire de la Chambre des Mines du Mali : Des initiatives afin que l'or malien brille pour tous les Maliens

La salle de conférence du Conseil National du Patronat a servi de cadre aux travaux de la 8ème session de l'assemblée consulaire de la Chambre des Mines du Mali. Présidée par le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, M. Lamine Seydou Traoré, la cérémonie d'ouverture de cette 8ème a enregistré la présence entre autres du Président de la Chambre des Mines du Mali, M. Abdoulaye Pona, du Maire de la Commune IV de Bamako, du nouveau président du Conseil National du Patronat du Mali, M. Amadou Diadié Sangaré, du président de l'Assemblée Permanente des Chambres des Métiers du Mali, du président du Conseil des Chargeurs du Mali, M. Youssef Traoré, de plusieurs partenaires, et les Présidents des Délégations Régionales de la Chambre des Mines du Mali.

L'objectif de cette 8ème session de l'assemblée consulaire de la Chambre des Mines du Mali était d'examiner et adopter les états financiers (comptes administratifs et financiers) de l'exercice 2020 de la Chambre des Mines du Mali, discuter et adopter son projet de budget 2021.

## La Chambre des mines sur le front de la lutte contre la Covid

Prenant la parole après le maire de la Commune IV du district de Bamako, le Président de la Chambre des Mines du Mali, M. Abdoulaye Pona, s'est réjoui de la présence du ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, M. Lamine Seydou Traoré. Conscient de la situation sanitaire du pays, dominée par la Covid-19, M. Pona a signalé que sa Chambre Mali a avisé très tôt sur l'imminence du danger encouru auprès des exploitants d'or. C'est ainsi que la Chambre des Mines du Mali, dit-il, a entrepris de sensibiliser autour de la décision de son ministère de tutelle, à savoir, suspendre l'activité de l'orpaillage pour raison de Covid-19 partout au Mali.

Le président de la CMM a ensuite affirmé que dès l'apparition de la maladie à Coronavirus au Mali, la Chambre des Mines du Mali a publiquement exprimé une double préoccupation. Celle, d'une part, de préserver une activité minière désormais essentielle à l'économie nationale et celle d'autre part, de protéger les acteurs du secteur contre une maladie très contagieuse et d'une extrême virulence.

« Ainsi donc, l'activité phare de la Chambre des Mines du Mali a consisté, du 13 au 24 novembre 2020, en la remise de kits de protection contre la Covid 19 à



quelques 80 coopératives d'orpailleurs regroupant chacune un minimum de 100 orpailleurs, et ce, dans 80 sites d'orpaillage des cercles de Kangaba, Kéniéba, Kolondiéba et Kadiolo », a-t-il signalé. Cela sans manquer de signaler qu'ils ont mené cette activité de terrain en partenariat avec le BIT (Bureau international du Travail) et la CNSCOM-COOP-Sa qui est une faitière dans les 3 régions minières de notre pays. Cependant le secteur minier n'a pas été épargné par l'impact la Covid 19, notamment en termes de perturbations des circuits d'approvisionnement, de ravitaillement et de production dans les 13 usines de production d'or au Mali. Malgré cela, dira Abdoulaye Pona, aucune mine industrielle n'a annoncé publique-

ment une baisse de sa production du fait de la maladie de la Covid 19.

## Le secteur minier en bonne santé malgré la Covid 19

Bien au contraire, le président de la Chambre des Mines a d'ailleurs nourri l'espoir de voir la production malienne d'or dépasser les quelques 66,893 tonnes de l'année précédente. Surtout lorsqu'il a fait savoir que le prix de l'or s'est mieux porté, comme il ne l'a jamais été, en cette année 2020 sur le marché international pour culminer à 2 030 dollars l'once en août 2020. A l'heure du bilan, cette hausse du prix tiré de l'or devrait signifier davantage de bénéfices pour les sociétés minières et encore

plus de redevances pour l'Etat malien, s'est félicité M. Pona. Et d'ajouter : « **C'est le lieu de dire en effet que, selon les derniers chiffres consolidés de l'année 2018, la vente de l'or a rapporté un total de 1.388,356 milliards CFA soit plus des 2/3 du budget de l'Etat malien et près de 75% des produits à l'exportation de notre pays. La tendance à la hausse des revenus de l'or doit être maintenue et également, notre rang de 3ème pays producteur d'or en Afrique que nous devons garder, jalousement** ».

Parlant du Projet de Gouvernance du Secteur des Mines (PGSM), qui selon lui, est financé pour une durée de 5 ans par la Banque mondiale, il dira que cela vise à accroître la contribution du secteur minier en mettant l'accent sur l'amélioration des données géo scientifiques, la croissance économique et la diversification de la production minière. C'est-à-dire, une gouvernance améliorée des revenus tirés de l'extraction ainsi qu'un développement économique local induit par le secteur minier. Aux dires du président Pona, les missions réalisées dans le cadre de ce projet au titre de l'année 2020 par la CMM ont porté sur la formation des Orpailleurs sur la création

des coopératives conformément à l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés coopératives à Kangaba et Kéniéba. Cette formation des orpailleurs a duré du 10 au 19 août 2020.

Il a ensuite précisé que les grandes activités du Projet sont toutes relatives à l'appui et à l'assistance des orpailleurs en vue de les organiser en sociétés coopératives. « **Parce que, je ne vous cache pas, désormais, nous voulons faire des coopératives d'orpailleurs la colonne vertébrale de l'organisation du secteur de l'orpaillage au Mali et de toutes les autres activités d'exploitation de carrières, de sable et de gravier qui sont du reste membres à part entière de la CMM** » a-t-il déclaré.

### Des mécanismes afin que l'or malien puisse briller pour les Maliens

S'adressant au ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau, le président des CMM, a partagé quelques préoccupations majeures qui résultent de toutes leurs activités sur le terrain et de leurs échanges avec les ressortissants des 3 régions minières. Lesquelles

préoccupations visent essentiellement à faire en sorte que l'or malien brille désormais pour tous les Maliens. A commencer par les populations riveraines des Mines.

A son tour, le ministre des Mines, de l'Energie et de l'Eau dira que le secteur des Mines est aujourd'hui, de très loin, le premier du secteur industriel malien. Fort de cet état de fait, dira le ministre Traoré, les Mines rapportent, bon an mal an, quelques 350 milliards FCFA au budget d'Etat soit près du 1/3 des recettes budgétaires. C'est pourquoi, dira-t-il, le secteur des Mines est vital pour l'économie nationale. Occasion pour lui d'appeler les acteurs miniers à davantage d'unité, de cohésion et de complémentarité, notamment entre l'exploitation industrielle et l'exploitation artisanale de l'or au Mali pour améliorer les performances.

« **Près de 400 milliards, 70% des recettes d'exportation, 10% du PIB, il est incontestable que l'or brille pour le Mali, mais il doit briller davantage pour tous les Maliens.** » a conclu le ministre Traoré avant de déclarer ouverts les travaux de ladite session.

Par Maïmouna Sidibé  
Source : Le Sursaut



# Arrestation du Secrétaire General de la Présidence : l'Etat bafoué, Bah N'Daw humilié



**C**inq jours après les faits, c'est un communiqué officiel du Procureur de la République de la Commune III de Bamako qui en fait l'annonce « **Suite à une dénonciation des services de sécurité faisant état de faits d'atteinte à la sûreté de l'Etat, une enquête préliminaire a été ouverte au niveau du service d'Investigations Judiciaires de la Gendarmerie Nationale.**

**Les personnes mises en cause, notamment les nommés Mahamadou Koné, Trésorier payeur Général, Vital Robert Diop, Directeur général de la société PMU-Mali, Souleymane Kansaye, receveur Général du District, Sékou Traoré, Secrétaire Général de la Présidence de la république, Mohamed Youssouf Bathily alias RAS-BATH, chroniqueur -radio et Aguibou Macky Tall, Directeur Général Adjoint de l'AGEFAU, ont été mises à la disposition de cette unité pour les besoins d'enquêtes.**

**Les enquêtes se poursuivent actuellement et l'opinion sera tenue au courant de leur évolution »**

Voici donc officiellement confirmé ce qui était connu de tous et qui avait, dans la forme été condamné par tous. Sans compter l'incompréhension et le flou qui entourent la perquisition opérée chez l'ancien Premier ministre Boubou Cissé dont le frère est désormais officiellement poursuivi.

Des syndicats du Trésor et du PMU-Mali, en passant par des organisations de défense des droits de l'homme dont la très officielle Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et d'autres forces sociales et politiques ont tous condamné les arrestations extrajudiciaires des personnes citées et ont souhaité la judiciarisation de leurs dossiers. L'Association Malienne des Droits de l'Homme, première organisation du genre au Mali, a rendu, samedi, visite aux personnes interpellées sur leur lieu de détention au Camp 1 de la gendarmerie.

Les magistrats, dès l'annonce des arrestations, avaient tapé sur la table et protesté contre l'arrestation cavalière, pour ne pas dire le rapt du Secrétaire général de la Présidence, magistrat de son état. Ils ont pu obtenir son élargissement mais pas l'arrêt des poursuites contre lui.

De très nombreuses interrogations restent sans réponses : comment une bande de compères, tous civils ont-ils pu planifier une atteinte à la sûreté de l'Etat ? Ou sont les bras armés sans lesquels un tel projet n'est pas réalisable ? Une purge militaire, fondée ou pas se prépare-t-elle ? A moins qu'au regard des fonctions assumées par les « accusés », tous très grands argentiers sauf Ras Bath, ne les ai amenés à attenter à la sûreté de l'Etat par une asphyxie financière de l'Etat.

Cette rocambolesque affaire montre à quel point l'Etat du Mali est bafoué et devient tous

les jours un peu plus la risée du monde. Le cas du Secrétaire général de la présidence en est une parfaite illustration. Comment en effet, on peut concevoir l'arrestation du numéro 2 de la présidence de la République en dehors de toutes règles procédurales. Comment comprendre qu'il ne doive son salut que par la mobilisation des syndicats de la magistrature. Ou est passé son patron de Président de la Transition qui brille encore par son silence et son inaction. Ne pouvait-il, à minima, faire un communiqué pour informer l'opinion qui s'inquiète.

Ne doit-il pas dire aux Maliens qu'il se sépare de son premier et plus proche collaborateur pour des faits aussi graves ou au contraire qu'il lui garde toute sa confiance. Il ne lui est pas demandé d'intervenir dans le cours de la justice pour la bonne et simple raison que pendant plusieurs jours la justice n'avait pas été saisie. Tout relevait du fait du prince qui ordonne arrestation et détention y compris dans l'entourage immédiat du Chef de l'Etat lui-même.

Un Etat peut-il tomber plus bas ? Peut-il être plus évanescant ? Un Chef d'Etat peut-il avaler avant de couleuvres sans indigestion ?

Oui, s'il s'agit de Bah N'Daw ex-maître ès démission.

■ **Moctar Sow**



## Présidence de la transition : Bah N'Daw et le spectre de la démission

**Si le choix porté sur le colonel retraité pour diriger la transition a été apprécié par la majorité des Maliens, aujourd'hui, face à la gestion actuelle du pays, certains commencent à être pessimistes. Une folle rumeur qui faisait état d'une assignation à résidence de Bah N'daw, ou encore de forts désaccords entre le président et son vice-président Assimi Goïta, certains ont vite fait de conclure à une prochaine démission du président de la transition, reconnu pour ses nombreuses démissions. A Abidjan, il a clamé haut et fort qu'il ne démissionnerait pas. L'histoire politique au Mali présage de tout le contraire.**

**L**a mal-gouvernance, la corruption, le favoritisme étaient les maux qui ont signé la fin du régime IBK. Trois mois après, les autorités actuelles sous la houlette du Président de la Transition Bah N'Daw et son

Vice-président colonel Assimi Goïta ne semblent pas être sur le bon chemin. Pour certains, les choses se déroulent de la même manière ou pire encore que sous le régime d'IBK. D'autres se demandent si les militaires

putschistes et leur mentor sont bien conseillés depuis leur arrivée au pouvoir. En effet, pour beaucoup, les grognes sociales qui secouent le pays sont dues au comportement des militaires. Ils se croient propriétaires du pays et s'éloignent du dialogue avec les partenaires sociaux. La première chose que les militaires putschistes devraient faire était d'instaurer le dialogue social avec, non seulement la classe politique, la société civile, mais aussi les syndicalistes qui avaient leurs doléances sur la table de négociation sous le régime d'IBK.

Le cycle des grèves donne le tournis au gouvernement de Moctar Ouane mais c'est le président de la transition qui s'est illustré sur cette question en taçant les grévistes qui ne semblent pas avoir la pleine conscience des problèmes du Mali pour entamer les revendications sociales. Pour lui, « dans l'état actuel du pays, quelqu'un qui jouit de ses facultés et qui a une conscience ne peut pas faire la

grève. ».

Cette déclaration cible directement l'UNTM et les syndicats des administrateurs civils qui sont en grève illimitée depuis novembre. « Bah N'Daw n'a pas mesuré ses propos il doit faire énormément attention ce qu'il dit. Il est à ce poste pour être une solution pour le pays et non le contraire. En tout cas, son comportement ne me plaît pas du tout et j'estime qu'il n'est pas conseillé ou bien il est déjà attaqué par le virus du pouvoir en se croyant, un super man », exprime Adama Diarra. Contrairement à Abdoulaye Koumaré qui a apprécié la déclaration du Président de la Transition. Pour lui, les grévistes doivent avoir la conscience pour suspendre leur grève pendant cette transition et quand un président légitime serait élu qu'ils amorcent leurs revendications qui sont d'ail-

leurs un droit constitutionnel.

Par ailleurs, le Président de la Transition, Bah N'Daw estime que le pouvoir qu'il est entrain de diriger est un fardeau de Dieu et qu'aucun sacrifice ne sera de trop. « Pour ceux pensent que je vais démissionner cette fois-ci je ne démissionnerai pas... ».

Cette déclaration peut avoir deux lectures possibles. La première s'apparente à une volonté patriotique de contribuer à ramener le Mali sur le droit chemin. Cette option équivaut à répondre aux avis qui disent qu'il ne gère pas la transition et que le vice-président a les rênes du pouvoir malien. La deuxième lecture renvoie Bah N'Daw à un rôle de bénéficiaire des avantages du pouvoir, qui y prend goût et ne veut se priver de ses largesses.

L'histoire politique rappelle au président que

la phrase « je ne démissionnerai pas » s'est toujours accompagnée d'une prise de parole pour expliquer les raisons de la démission, une fois le moment venu. Moussa Mara, Moussa Timbiné, Cheick Modibo Diarra, Manassa Danioko, etc. ont fait l'amère expérience d'une telle déclaration. Où en sont-ils maintenant ? En tout cas, le Président Bah N'Daw doit tout éviter à son âge que son honneur et son image soient mêlés de tâches qui vont le déshonorer dans l'histoire. Il doit combler les attentes et l'espoir du peuple malien surtout contre le gaspillage de l'argent public par les militaires putschistes et ses éventuels acolytes.

**Seydou Karamoko KONE**  
Source : Bamakonews

**SAMA**  
transfert d'argent

# Transfert d'argent

**ECONOMISEZ JUSQU'À**  
**40%**  
**SUR VOS FRAIS DE**  
**TRANSFERT D'ARGENT**

[www.sama.money](http://www.sama.money)

## Coalition pour le Redressement de la Transition : Initiative louable, mais inopportune !



Le 23 décembre dernier, les responsables de certains regroupements procédaient au lancement de la Coalition Pour le Redressement de la Transition (CRT). Si dans la forme on peut apprécier cette initiative comme louable, compte tenu des objectifs et missions que les initiateurs se fixent, dans le fond elle paraît tout aussi inopportune, dans la mesure où tout cela va plutôt contribuer à disperser les énergies dans la veille citoyenne pour contrecarrer les abus et autres dérives des acteurs de la transition. En effet, les inquiétudes, les soucis et les objectifs que sont ceux des acteurs de la CRT sont déjà pris en compte par le M5-RFP. Il aurait été plus séant que les initiateurs de la CRT rejoignent le M5-RFP pour une unité d'action.

Cela aurait y plus d'impact et plus d'écho auprès des autorités de la transition lesquelles, selon les responsables de la CRT, n'ont jusqu'ici servi aux Maliens qu'une gouvernance chaotique caractérisée par « la militarisation des postes politiques et administratifs, lais-

sant transparaître leur mépris des urgences du pays au grand dam des populations abandonnées à leur sort de plus en plus sombre » au triple plan sécuritaire, alimentaire et sanitaire, et cela par la violation de la constitution du 25 février 1992 et de la charte de la transition dans la gestion des affaires de l'État.

Comme le M5-RFP, les responsables de la CRT fustigent le pilotage à vue, devenu patent à travers la mise en place du Conseil National de Transition (CNT) ; le manque de transparence dans la gestion des affaires publiques ; le glissement inquiétant du vice-président sur les prérogatives du président de la transition, mettant ainsi ce dernier à un second plan, contrairement à l'esprit et à la lettre du choix d'un civil souhaité par les Maliens pour présider la transition. « Leur gouvernance s'est soldée par leur incapacité à apaiser le front social, la gestion chaotique de la crise du COVID-19 et de la situation sanitaire en général, le regain de l'insécurité urbaine à Bamako,

dans les campagnes et sur les routes », s'indignent-ils.

Et de proposer, pour redresser la transition, « la dissolution du Conseil National de transition en vue de la mise en place d'un CNT plus inclusif, sur la base d'une clé de répartition conséquente, alliant représentativité et efficacité des membres devant le composer ». Ils proposent par ailleurs que le vice-président de la transition, le colonel Assimi Goïta, se consacre entièrement et strictement aux questions de défense et de sécurité, le seul rôle à lui dévolu par la charte de la transition, et exigent la démission de tous les militaires des postes politiques pour se consacrer au recouvrement de l'intégrité territoriale du pays. Sur le plan du front social subitement entré en ébullition du fait du dédain nourri au sommet de l'Etat, les responsables de la (CRT) sollicitent l'ouverture incessante d'un dialogue franc avec l'UNTM (Union National des Travailleurs du Mali), le syndicat de la santé et tous les autres syndicats sous le leadership du président de la transition. De plus, ils recommandent la diligence des réformes politiques et institutionnelles indispensables à des élections générales crédibles et apaisées.

Enfin, au président de la transition, ils demandent la mise à la disposition de la justice de tous les rapports du Vérificateur Général des dix dernières années et la diligence des autorités dans la délivrance de la carte NINA aux Maliens de l'intérieur et de la diaspora, la publication du calendrier de la transition sur la base de la Charte en vue de respecter le délai imparti de 18 mois. Aux forces vives de la nation, ils sollicitent la formation d'un front uni pour préserver les acquis démocratiques et l'Etat de droit. Aussi s'engagent-ils à mettre tout en œuvre pour circonscrire la gestion politique cavalière, déviante et opaque du pays par les autorités de la transition, et affirment ne ménager aucun effort pour réaliser, de manière légale, les engagements ainsi souscrits pour le redressement de la transition.

Des objectifs bien légitimes, mais qui ne sauraient se réaliser que dans l'unité d'action face aux ambitions démesurées des militaires au pouvoir. Pour espérer atteindre leurs objectifs, les responsables de la CRT devraient donc le plus rapidement possible envisager de rejoindre les rangs du M5-RFP !

■ Yama DIALLO

# L'arrêt N°2020-07/CC du 18 décembre 2020 sur le règlement intérieur du CNT : Un contrôle superficiel et juridiquement bancal

L'arrêt n°2020-07/CC du 18 décembre 2020 sur le Règlement intérieur du CNT paraît amorcer un processus d'émancipation de la Cour constitutionnelle des emprises politiciennes qui avaient fini par l'asphyxier au crépuscule du règne de IBK. Néanmoins si la volonté d'émancipation institutionnelle est là, elle reste timide. Par ailleurs, elle n'est pas exempte d'interrogations que notre analyse de l'Arrêt n°2020-07/CC du 18 décembre 2020 fait ressortir dans les points d'observations suivants inspirés par sa jurisprudence :

- Une recevabilité juridiquement douteuse ;
- Un défaut de qualité de député sans conséquences juridiques ;
- Une immunité parlementaire gracieusement offerte sans fondement constitutionnel ;
- Une Cour qui s'érige en pouvoir constituant de révision de la Charte de la Transition ;
- Un simple Règlement intérieur créateur de loi organique ;
- Une constitutionnalité incertaine du vote par le CNT de la loi.

Nous observations restent toutefois conscientes du fait que le juge constitutionnel contraint de jongler entre la Constitution de 92 et la Charte plus antonymiques que complémentaires, ne peut qu'afficher des postures juridiques plutôt acrobatiques.

## UNE RECEVABILITE JURIDIQUE-MENT DOUTEUSE

Saisie par le Président du CNT aux fins de contrôle de constitutionnalité du Règlement intérieur de cette institution de la Transition adopté le 11 décembre 2020, la Cour constitutionnelle se prononce favorablement sur la recevabilité de cette requête. Non sans exercice démonstratif juridiquement approximatif. Le dualisme constitutionnel aberrant est passé par là.

La Cour tire par les cheveux pourrait-on dire, le fondement de la recevabilité de sa saisine



de la Constitution et de la Charte combinées et de la loi organique sur la Cour constitutionnelle (loi n°97-010 du 11 février 1997 modifiée portant loi organique déterminant les règles d'organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ainsi que la procédure suivie devant elle).

Elle s'appuie en particulier sur l'article 68 de la Constitution relatif au Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

De la Constitution, la Cour saute à la Charte et s'agrippe à trois de ses dispositions : le préambule qui fait compléter la Constitution de 92 par la Charte, l'article 13 qui fait du CNT l'organe législatif de la Transition et enfin l'article 15 qui autorise le CNT à élaborer son Règlement intérieur.

Les juges invoquent enfin la loi organique sur

la Cour constitutionnelle où il est précisé à l'article 47 que « les règlements intérieurs et les modifications aux règlements intérieurs adoptés par l'Assemblée nationale...sont transmis obligatoirement à la Cour constitutionnelle... ».

Le hic dans ce cumul argumentaire tiré à la fois de la Constitution, de la Charte et de la loi organique sur la Cour constitutionnelle, est que l'assimilation du CNT à l'Assemblée nationale ne tient pas la route, dès lors que la Charte elle-même qui le crée ne l'a pas osée. Le simple fait pour la Charte de qualifier le CNT « d'organe législatif » de la Transition ne paraît pas suffisant loin s'en faut pour qu'elle soit assimilable à l'Assemblée nationale telle que prévue par la Constitution de 92.

Comme nous l'avons toujours soutenu, le CNT

pêche par l'absence en ce qui le concerne, de lien formel de rattachement entre la Charte et la Constitution de 92. Dans aucun article de la Charte, il n'est dit que le CNT fait office d'Assemblée nationale et elle dispose simplement à l'alinéa 1er de son article 13 que le CNT est « l'organe législatif de la Transition ». Ce qualificatif ne renvoie pas forcément à l'Assemblée nationale dans son statut et ses prérogatives constitutionnelles. Il en résulte que le CNT n'a d'existence juridique qu'au seul regard de la Charte de la Transition.

Si, comme le rappelle si bien la Cour, la Charte complète la Constitution de 92 comme stipulé à son préambule, il faudrait qu'on explique en quoi le CNT assure-t-il pour sa part cette mission au regard de l'Assemblée nationale. Comment le CNT complète-t-il l'Assemblée nationale du Mali en tant qu'élément manquant, de perfection ou de parachèvement ? L'argument tiré du fait que la Charte complète la Constitution en rajoute au caractère douteux de la recevabilité de la saisine de la Cour par le Président du CNT.

## UN DEFAUT DE QUALITE DE DEPUTE DES MEMBRES DU CNT JUGE SANS CONSEQUENCES JURIDIQUES

C'est naturellement à bon droit que la Cour a rejeté l'article 2 du Règlement intérieur assimilant maladroitement les membres du CNT à des « députés de la Transition ». Le titre de député, a-t-elle rappelé dans des conditions discutables et en des termes quelque peu abusifs du reste, « s'acquiert par élection au suffrage universel direct ». Il faut en vérité souligner, par souci de précision et de fidélité à la Constitution en son article 60, que le titre de député s'acquiert plutôt par appartenance à une institution qui s'appelle « Assemblée nationale » : « Les membres de l'Assemblée nationale portent le titre de députés ». C'est la qualité de membre de l'Assemblée nationale qui paraît décisive pour conférer le titre de député. C'est seulement après cette affirmation qu'il est formulé à l'article 61 de la Constitution que « les députés sont élus pour cinq ans au suffrage universel direct... ».

La Cour a cependant privilégié le critère procédural tenant aux modalités d'accès à la fonction par rapport au critère organique de membre de l'institution. Elle en déduit que les

membres du CNT ayant été nommés par décret du Président de la Transition, ne sauraient porter le titre de députés. Elle ajoute qu'au surplus, c'est la Charte elle-même qui consacre l'appellation « membres du CNT ». En tout état de cause, les membres du CNT qui n'est qu'une simple institution de conseil ne sauraient prétendre à « l'honneur » d'élus de la nation. Le défaut de qualité de député des membres du CNT a comme corollaire que le CNT est disqualifié à voter des lois.

## UNE IMMUNITE PARLEMENTAIRE GRACIEUSEMENT OFFERTE SANS FONDEMENT NI DANS LA CHARTE NI DANS LA CONSTITUTION DE 92

La Cour évoque l'article 62 de la Constitution aux termes duquel les députés bénéficient de l'immunité parlementaire. Elle confirme donc que ce statut privilégié est conféré par la Constitution en son article 62. Il s'agit donc d'un statut de nature constitutionnelle. Au regard de la Charte de la Transition en revanche, il n'existe aucune disposition relative à l'immunité des membres du CNT. Néanmoins, alors que les membres du CNT ne sont pas des députés, la Cour va déclarer que ceux-ci « bénéficient de la même immunité parlementaire » que les députés.

Sans aucun fondement constitutionnel résultant de la Constitution de 92 ou de la Charte, la Cour en revient bizarrement à régulariser l'immunité des membres du CNT.

Elle ajoute de surcroît que c'est l'article 44 du Règlement intérieur que la leur accorde, alors que cet article est relatif non pas au « bénéfice » de l'immunité parlementaire, mais simplement à sa « levée » : « Il est institué, pour l'examen de chaque demande de levée de l'immunité parlementaire..., de chaque demande de suspension de poursuite déjà engagées ou de chaque demande de suspension de détention... ».

La Cour s'est assise sur l'article 59 de la Constitution qui dispose que « le Parlement comprend une chambre unique appelée Assemblée nationale ». Les membres du CNT nommés par décret qui ne peuvent porter le titre de députés, bénéficient subitement de « l'immunité parlementaire » alors qu'au regard de la Constitution de 92, le parlement se ramène à la Chambre unique de l'Assemblée nationale composée de députés. La question se

pose également de savoir par rapport au principe de la hiérarchie des normes juridiques, si un simple Règlement intérieur peut suppléer au silence de la Charte sur la question de l'immunité des membres du CNT. Plutôt que de chercher des poux aux modalités de la levée d'immunité, la Cour aurait mieux fait de constater simplement que la Charte ne prévoyant pas d'immunité au profit des membres du CNT à l'instar de la Constitution de 92 en faveur des députés, l'article 44 du Règlement est inconstitutionnel. Au regard de la Charte de la Transition, les membres du CNT ne peuvent bénéficier d'aucune immunité.

## UNE COUR QUI S'ERIGE EN POUVOIR CONSTITUANT DE REVISION DE LA CHARTE DE LA TRANSITION

Sur le fondement de ce qu'elle qualifie de principe constitutionnel de séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, la Cour déclare « contraire à la Constitution » l'alinéa 3 de l'article 9 du Règlement intérieur ainsi libellé : « En application de l'article 19 de la Charte de la Transition, les questeurs sont nommés par Décret pris en Conseil des ministres, parmi les membres du CNT sur proposition de son Président ». La Cour juge que les questeurs au même titre que les autres membres du bureau, doivent être élus par leurs pairs.

L'appréciation de cette jurisprudence appelle des observations préalables :

1. Le préambule de la Charte dispose que la Charte complète la Constitution de 92
2. L'article 1er non censuré du Règlement intérieur stipule que « l'organisation et le fonctionnement du CNT sont régis par la Constitution, la Charte de Transition, la loi et le présent Règlement intérieur ».
3. L'article 19 de la Charte dispose que « les responsables administratifs et financiers ou questeurs des Institutions de la République sont nommés par décret pris en Conseil des ministres ».
4. L'alinéa 3 de l'article 9 du Règlement intérieur dispose « qu'en application de l'article 19 de la Charte de la Transition, les questeurs sont nommés par décret pris en Conseil des ministres, parmi les membres du CNT sur proposition de son Président ».
5. L'article 25 de la Charte dispose qu'en cas

de contrariété avec la Constitution de 92, ce sont les dispositions de la Charte que la Cour constitutionnelle doit faire prévaloir.

Au regard de ces cinq observations, l'inconstitutionnalité soulevée par la Cour sur le fondement du principe de séparation des pouvoirs frappe non pas le Règlement intérieur en tant que tel, mais la Charte elle-même. Dire que « l'article 9 alinéa 3 du Règlement intérieur est contraire à la Constitution » est une contre-vérité juridique dans le fond. Etant donné que l'article 9 alinéa 3 du Règlement intérieur n'est que l'application pour ne pas dire la transcription pure et simple de l'article 19 de la Charte, l'inconstitutionnalité qui en résulte ne peut être que celle de la Charte et non celle du Règlement intérieur en tant que tel.

Ce n'est pas le Règlement intérieur qui est contraire à la Constitution. C'est plutôt la Charte qui est contraire à la Constitution au regard du principe de séparation des pouvoirs qu'elle transgresse.

Or, l'article 25 de la Charte dispose : « En cas de contrariété entre la Charte de la Transition et la Constitution du 25 février 1992, les dispositions de la présente Charte s'appliquent. La Cour constitutionnelle statue en cas de litige ».

Au regard de l'article 25 de la Charte, aucun principe constitutionnel contraire ne devrait prévaloir sur l'article 19 de la Charte de la Transition que ne fait que transcrire l'article 9 alinéa 3 du Règlement intérieur. La Charte fait obligation à la Cour de valider ses dispositions contraires à la Constitution.

## UN SIMPLE REGLEMENT INTERIEUR CREATEUR DE LOI ORGANIQUE

On relève dans le Règlement intérieur avec stupeur, un article 91 disposant « qu'une loi organique fixe le montant des indemnités allouées » aux membres du CNT. L'article 91 d'un simple Règlement intérieur renvoie à une loi organique. Il est étonnant qu'une telle aberration juridique ait pu échapper à la vigilance de la Cour constitutionnelle qui n'y a manifestement vu que du feu.

Dans aucun système constitutionnel ayant un minimum de considération pour le principe de hiérarchie des normes juridiques au sein de l'Etat, un simple Règlement intérieur ne pourrait créer une loi organique.

Les lois organiques sont des lois prévues comme telles par la Constitution et qui la complètent. En tant que lois d'application de la Constitution, c'est la Constitution elle-même à travers ses propres dispositions, qui renvoie expressément à ces catégories de lois. Si les indemnités des membres du CNT relevaient du domaine de la loi organique, c'était à la Charte de prévoir cette loi organique comme le fait la Constitution de 92 en ce qui concerne les députés. Dès lors que la Charte de la Transition ne prévoit aucune loi organique y compris pour la fixation du montant des indemnités allouées aux membres du CNT, le Règlement intérieur ne peut aucunement inventer.

C'est d'autant plus anachronique que le même Règlement intérieur s'occupe lui-même directement de questions relevant pourtant de la législation organique comme les conditions de remplacement des membres du CNT et de la délégation de vote. Le traitement spécial dont fait l'objet le montant des indemnités témoignerait-il d'une velléité d'opacité ? Il est regrettable que ces dérives ne soient pas corrigées par la Cour constitutionnelle.

## UNE CONSTITUTIONNALITE INCERTAINE DU VOTE PAR LE CNT DE LA LOI

Le contrôle de constitutionnalité du Règlement intérieur du CNT opéré par la Cour au double regard de la Charte de la Transition et de la Constitution de 92 apparaît au total comme s'inscrivant dans le sens de la libération de cette institution des emprises politiciennes qui l'étouffent. Un pas encourageant, mais un pas qui a manqué aussi d'audace institutionnel suffisant en se refusant à tirer les conséquences juridiques en termes de compétences, attachées au refus de la qualité de député aux membres du CNT.

Tout laisse à penser que pour ne pas davantage faire mal aux politiques, la Cour constitutionnelle semble s'être contentée d'un contrôle superficiel confiné aux seules discordances manifestes du Règlement intérieur.

On pense en l'occurrence à la question de savoir comment une institution qui n'est pas une Assemblée nationale et dont les membres nommés ne peuvent prétendre au statut de Députés, va pouvoir exercer le pouvoir législatif au moyen de lois directes.

Le CNT n'étant pas reconnu par la Constitution de 92 et ne pouvant se prévaloir d'aucun lien juridique formel avec cette dernière susceptible de l'assimiler à l'Assemblée nationale, ne peut exercer que les seules prérogatives définies par la Charte. On ne pourrait citer à cet égard que trois (03) petits articles sur les 26 que totalise la Charte : l'adoption de son Règlement intérieur et du Plan d'actions de la Feuille de route de la Transition (article 15) ; la mission de veille à l'orientation, au contrôle et au suivi-évaluation de la feuille de route de la Transition (article 16) ; l'initiative de la révision de la Charte et l'adoption de la révision (article 21). On aura remarqué, à la lecture de ces dispositions, que le qualificatif d'organe législatif de la Transition collé au CNT n'est assorti dans la Charte d'aucune compétence législative spécifique. Même les réformes politiques, institutionnelles, électorales et administratives annoncées ne feront l'objet que de « lancement de chantiers ». Il n'existe pas de véritable agenda législatif dans les missions constitutionnelles de la Charte égrenées en son article 2.

C'est pourquoi la fonction d'organe législatif attribuée au CNT ne doit pas faire illusion. L'Acte fondamental CSTP du 31 mars 1991 ne disposait-il pas en son article 28 que le CTSP est chargé « d'assurer la fonction législative » ? Pour autant le CTSP avait-il voté la moindre loi ? Cette expérience atteste bien que le pouvoir législatif s'exerce aussi par contribution à l'édition d'ordonnances. L'Acte fondamental stipule que « le CTSP a, concurrentement avec le gouvernement, l'initiative des ordonnances » (article 48) dont les propositions « sont notifiées pour information au Premier ministre et au gouvernement avant délibération et vote » (article 50). L'article 49 précise que « les projets d'ordonnances adoptés par le gouvernement sont transmis au CTSP ». Au bout du compte, c'est le Chef de l'Etat qui « signe les ordonnances adoptées par le CTSP ». Le CNT qui ne joue, comme son nom l'indique, qu'une fonction de conseil, ne saurait tripataouiller nos textes de lois. La République s'y oppose de la manière la plus catégorique.

**Dr Brahim FOMBA Enseignant  
Chercheur Université des Sciences  
Juridiques et Politiques de Bamako  
(USJP)**

# 7<sup>ème</sup> Congrès Ordinaire, 26 décembre 2020 : discours d'ouverture de Me MOUNTAGA C. TALL Président du Parti

**Mesdames et Messieurs les Congressistes,**

**Militantes et militants du Congrès National d'Initiative Démocratique -CNID- Faso Yiriwa Ton**

**Mesdames et Messieurs de la Presse.**

C'est dans un format réduit et inédit, que nous nous réunissons aujourd'hui, pour honorer un rendez-vous statutaire important de notre parti, le plus important sans doute, car il s'agit d'un Congrès ordinaire, le 7ème en l'occurrence. Or, nous le savons, le Congrès est l'instance suprême du parti.

Chers Congressistes,

Bienvenue à Bamako pour ceux d'entre vous qui ont quitté des contrées parfois lointaines pour participer à ce 7ème congrès ordinaire de notre parti.

Nous sommes aussi le lendemain de la fête de la Nativité : Joyeux Noël à nos frères et sœurs chrétiens !

**Chers Congressistes,**

Ensemble, rendons grâce à ALLAH le Très Miséricordieux de nous avoir permis de nous rassembler aujourd'hui. Depuis notre dernier congrès tenu à Ségou, en décembre 2015, nous avons perdu de nombreux compagnons de route dont des membres du Comité Directeur et d'autres hauts responsables du parti. La crise sécuritaire que notre pays vit a fait de très nombreux morts civils et militaires. Dans notre quête du Mali Koura dans le cadre du Mouvement du 5 juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) des patriotes sont tombés sous les balles assassines d'un régime moribond à Kayes Sikasso et Bamako. Et la Covid 19, a emporté de très nombreux compatriotes dont, hier seulement notre frère

et partenaire politique, le président de l'URD et du FSD Soumaila Cissé et Oumar Madani Tall, un des principaux artisans de l'implantation du CNID-FYT en Cote d'Ivoire.

Je vous prie, en leur mémoire à tous, d'observer une minute de silence.

**Chers Congressistes,**

Nous ne sommes qu'une cinquantaine de participants dans cette salle alors que toutes nos précédentes cérémonies d'ouverture de congrès ont réuni plusieurs milliers de personnes. Les nouvelles technologies permettront de suivre et de participer à nos travaux sans une présence physique de tous.

Nous présentons nos excuses aux délégués habituels qui ont été contraints de déléguer leurs droits et aussi aux partis amis qui nous ont toujours honorés de leur présence. Mais chacun comprendra que notre responsabilité citoyenne et politique est de respecter scrupuleusement les consignes sanitaires et les mesures édictées par le gouvernement pour endiguer la pandémie du coronavirus qui fait des ravages dans notre pays et partout au monde.

Aussi, le Comité Directeur a décidé de soumettre aux présentes assises, la convocation d'un grand Congrès extraordinaire en fin mai 2021 coïncidant avec le 30ème anniversaire de notre parti qui, pendant son parcours a su faire de vitalité, de patriotisme, d'engagement et de résilience.

Inch'Allah, j'entends demander à ce congrès annoncé dans 5 mois, de ne pas renouveler mon mandat à la tête du Parti.

**Mes chers congressistes,**

A notre 6ème congrès ordinaire, nous avons décidé d'apporter notre concours à l'action gouvernementale pour aider le Mali à sortir de

la crise multidimensionnelle qui le secoue profondément. Déçu et désillusionné et ne voulant être complice de la gestion ploutocratique du pays et du niveau inacceptable de la corruption qui a gangréné tous les aspects de la vie nationale, nous avons fait le choix de nous assumer dans l'opposition au sein de laquelle nous avons tenu toute notre place.

Ainsi, au sein du Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD) dont nous sommes cofondateur, nous avons dénoncé et combattu la parodie d'élection présidentielle de 2018 qui, en définitive, n'a été qu'une distribution de bons ou mauvais points à des amis ou adversaires. Nos preuves, mises en ligne pour prouver nos griefs, n'ont jamais été contestées.

Par la suite, d'abord seul et prêchant quasiment dans le désert à l'époque, notre parti a demandé l'annulation de la convocation du collège électoral pour les législatives 2020. Nous avons également dénoncé et attaqué en justice la Cour constitutionnelle elle-même. Nous voulions juste éviter à notre pays les conséquences d'un fiasco électoral.

Nous n'avons été compris ni suivi au début et ce que nous craignons est arrivé : une profonde crise électorale a été le déclencheur d'une contestation du défunt régime dont le départ a été demandé et obtenu par le Mouvement du 5 juin – Rassemblement des Forces Patriotiques (M5-RFP) dont nous sommes également membre fondateur.

L'action de ce vaste mouvement citoyen pour le changement par la Refondation du Mali a été parachevé par des éléments de nos Forces de défense et de sécurité regroupés dans un organe dénommé Conseil National pour le Salut du Peuple (CNSP), qui malheureusement n'a pas compris que la réussite de la transition passait par une saine et loyale collaboration avec le M5-RFP, acteur principal du changement, sans toutefois exclure les autres forces politiques et sociales.

Aujourd'hui encore le CNID-FYT inscrit pleinement son action dans celle du M5-RFP et pour cette raison ne participe ni au gouvernement de la Transition ni à l'organe législatif de la Transition, le Conseil National de la Transition (CNT).

**Mesdames et messieurs les congressistes,**

Un parti fort dans un Mali refondé suppose



d'abord la pleine réussite de la Transition. Nous y sommes pleinement engagés même sans notre présence dans les organes de la Transition. Car nous ne laisserons rien ni personne annihiler l'extraordinaire opportunité de refonder le Mali. Mais le destin de notre pays ne se limite pas à une courte transition de six (6) mois.

Aussi nous devons, par des mesures que nous adopterons au sortir de ce congrès, accroître notre empreinte sur la vie publique nationale et rendre notre parti plus fort et plus attractif sur la scène politique. Nous sommes certes la 5ème force politique sur plus de 200 partis politiques. Cette position, qui ne relève ni d'une vue de l'esprit ni d'un slogan, est attestée officiellement par le ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et la Délégation Générale aux Elections (DGE) à travers l'aide publique aux partis politiques ne nous satisfait pas. Si nous ne sommes que 5ème au lieu d'être 1er, c'est parce que nous avons des lacunes à combler, des insuffisances à corriger. Nous devons donc sans aucune complaisance identifier ces déficiences. Malgré des contre-performances liées à des tripatouillages électoraux et reconnaissons-le à des faiblesses organisationnelles, nous devons, parce que plus forts, au sortir des prochaines élections être enfin un parti au pouvoir et non un parti participant au pouvoir. Cet objectif n'est pas au-dessus de nos moyens. Nous pouvons l'atteindre. Par le passé, nous y avons été très proches. Donc, Oui, nous le pouvons. Nous le pouvons par la pertinence de

notre programme, par l'engagement de nos militants que je ne cesserai jamais de saluer mais aussi nous le pouvons par la valeur de nos cadres.

Nous le pouvons parce qu'au sortir de ce Congrès, nous ouvrirons le parti comme jamais il ne l'a été aux jeunes pour insuffler un sang nouveau et le rendre plus réceptif aux idées d'un monde en pleine mutation. Les femmes déjà présentes seront appelées à jouer un rôle encore plus important et nous irons chercher partout où ils sont les cadres dans tous les secteurs de la vie nationale.

Les leaders d'opinion seront sollicités pour prendre toute leur place dans notre parti pour contribuer à la refondation du Mali.

Nous refuser, pour ce qui nous concerne, les antagonismes factices que certains veulent créer entre les maliens. Nous devons abattre tous les murs de défiance et construire des ponts de confiance et de complémentarité entre les générations et les couches socioprofessionnelles. Par une pédagogie, une synergie et une complémentarité nous devons dépasser les conflits générationnels entre jeunes et aînés.

De la même façon, nous refuserons les oppositions entre classe politique et société civile qui, depuis des lustres font le Mali ensemble. Enfin nous dirons non à la catégorisation des maliens sur la seule tenue : uniforme militaire ou boubou civil. Chacun à sa place sans doute mais sans cloisonnement étanche. Car au fronton de notre République est écrit « un Peuple, un But, une Foi »

Les seules choses qui important pour nous demeurent l'amour de la patrie, l'intégrité et la compétence. Dans le respect et la mise en œuvre de la devise de notre Parti : « Rassembler pour Construire. »

### **Mesdames et Messieurs, Chers congressistes,**

L'actualité dans notre pays interpelle très fortement notre parti qui a payé un très lourd tribut pour l'instauration au Mali de la Démocratie dont le respect des libertés fondamentales est une partie intégrante et indissociable. C'est pour cette raison que rien ne nous fera cautionner des atteintes au droit de grève, à la liberté de la presse et de façon plus générale au respect rigoureux de l'Etat de droit. Nous sommes et resterons dans ces combats et ici et maintenant apportons notre soutien à ceux qui en sommes victimes et réitérons notre disponibilité à nous y opposer par les moyens appropriés.

Il me reste à remercier ceux sans lesquels il n'y a pas de congrès réussi : ces petites mains invisibles mais combien indispensables de militants dévoués au parti, ces femmes et ces hommes de media sans lesquels nous évoluerons en vase clos.

Excellent Congrès chers camarades !

**Bamako, le 26 décembre 2020  
Maître Mountaga TALL**

# UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

## Filiales



**BDU - BF**  
BURKINA FASO



**BDU - CI**  
CÔTE D'IVOIRE



**BDM FRANCE**  
FRANCE



**BDU**  
BANCO DA UNIÃO  
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

[www.bdm-sa.com](http://www.bdm-sa.com)

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



**BDM SA**

# Mariages en fin d'année : Embouteillages dans Les mairies

**Les unions à l'aube du nouvel an sont nombreuses. Chacun apporte ses explications sur le choix des célébrations en cette période**

Les mariages en fin d'année sont légion. Certains situent le phénomène au compte de la superstition ou simplement d'un effet de mode. En tout cas très souvent en décembre, de nombreux couples passent devant un officier d'état civil pour se dire «oui» pour le meilleur et pour le pire. Il suffit d'aller jeter un regard sur la publication des bans dans les mairies principales ou dans les centres d'état civil secondaires, pour s'en convaincre. On a l'impression d'assister à une course contre la montre, tant les couples se bousculent aux portillons des mairies pour célébrer

leur union.

Ce jeudi 17 décembre. Il était environ 10 heures à la mairie de Sogoniko, 16 couples étaient attendus pour convoler en justes noces. Sept, par ordre d'arrivée, sont admis dans un premier temps parce que la salle de célébration ne peut pas contenir tout le monde mais aussi parce que la Covid-19 impose la distanciation physique et le respect des gestes barrières pour éviter une propagation du virus. Les autres couples prenaient leur mal en patience, en attendant qu'on leur fasse de la place. Certains affichent un sourire sur un coin

des lèvres, d'autres laissent transparaître le stress sur leurs visages. Pourtant, ils patientaient juste quelque temps avant de contracter les liens sacrés du mariage qui est une institution dans notre société.

Le nombre élevé des mariages, en période de fin d'année, justifie tout l'intérêt que notre reporter porte au phénomène. Pourquoi le choix de la période ? Les avis sont nettement tranchés et chacun développe son argumentaire. Après avoir passé la bague au doigt de son épouse devant le maire, Moussa Diop laissait éclater sa joie. Il expliquera plus tard à sa sortie de la salle de célébration du mariage qu'il n'entendait pas franchir le nouvel an dans le célibat. Quant à Brehima Coulibaly et Oumou Diallo qui se sont acceptés comme mari et femme, ils disent avoir choisi la fin d'année par simple hasard. Mais ils n'en sont pas moins heureux puisqu'ils trouvent que de nombreuses personnes se marient à cette période. «On a décidé de s'unir par amour. C'est le plus important. Les autres considérations liées au phénomène de mode sont des dé-



tails», souligne le couple.

Boubacar Keita, maire de la Commune VI, précise qu'en plus des 16 mariages du jeudi, il devrait unir trois jours plus tard, soit le dimanche d'après, 12 autres couples par les liens du mariage. En effet, les mairies aussi se frottent les mains pendant la période parce que les frais de déclarations sont versés dans les caisses municipales. Pour l'édile, plusieurs secteurs d'activités profitent aussi des mariages et cela peut avoir une incidence sur l'économie locale.

L'église vit presque les mêmes réalités.

À ce niveau aussi, de nombreux couples se présentent en fin d'année pour s'unir, après le passage devant un officier d'état civil. Selon Jorge Koné, chargé de formation à la Cathédrale de Bamako, en cette période de fin d'année beaucoup de mariages sont célébrés à l'église. La logique qui sous-tend tout cela se rapporte au mois de décembre. Celui-ci représente dans la religion chrétienne le mois de l'avent (l'avènement de Jésus Christ). Et, il est considéré comme un mois béni avec de la prospérité et de la fécondité. Partout à Bamako, on retrouve les mariés du dimanche. Au Jardin du Cinquantenaire, les jeunes couples se retrouvent le plus souvent pour immortaliser un moment exceptionnel de leur vie. Sékou Touré et son épouse étaient venus faire des photos de leur union et fixer ces moments avec la famille, les amis et autres collaborateurs. «Je me suis marié en décembre à cause du climat parce qu'il fait frais en cette période mais aussi parce qu'on est quasi sûr de ne pas vivre une surprise ou une mésaventure avec la pluie », explique-t-il. Le couple Alassane Maïga et Oumou Touré faisait aussi partie des heureux du jour. Pour ces conjoints, se marier en décembre est bien calculé. «C'est un objectif que je m'étais fixé. J'ai fait des économies pour tenir dans le délai. Mon rêve s'est donc réalisé», confie le marié.

La vieille Sitan Keita a aussi décidé de célébrer le mariage de ses deux enfants en cette fin d'année. Elle avance ses arguments. «J'ai programmé leur mariage en décembre parce que les condiments coûtent moins cher à cette période. Cela est important pour une bourse moyenne, pressurée par une conjoncture économique accentuée avec les effets de la crise sociopolitique et de la Covid-19», dit-elle. Elle admet que tout le monde ne s'accorde pas sur ce calcul et concède à chacun le droit de por-



ter la contradiction. Mais pour elle sa logique tient plus la route. Au-delà des dépenses exorbitantes, ces mariages célébrés en grande pompe embouteillent la circulation et causent de gros désagréments parfois aux autres usagers des grandes artères de Bamako. Les cortèges de mariés sont quelques fois impliqués dans des accidents plus graves, précise la commerçante Kadiatou Kanté. Oumar Touré, comptable de son état, précise qu'il n'est pas contre ces mariages programmés en fin d'année. Il trouve même au contraire que le mariage c'est toujours une bonne chose. Mais il rappelle que le contexte de la pandémie impose des restrictions dans les regroupements pour les cérémonies sociales.

Mariam, promotrice d'un salon de coiffure à Lafiabougou est hyper sollicitée depuis le 6 décembre dernier. Elle reçoit les jeudi et dimanche de la semaine, au moins 24 futures mariées à maquiller. Pour elle, il ne fait aucun doute que les promotrices de salons de coiffure se frottent bien les mains en fin décembre. «C'est le mois des bonnes affaires», indique-t-elle. Issa Dembélé, tailleur à Faladiè-Sema, profite lui aussi de la période parce que la clientèle féminine aime s'habiller de neuf et n'hésite pas à mettre le paquet pour ça, nonobstant la conjoncture. «Chaque semaine, je peux coudre au moins 30 ensembles, y compris des tailleurs, des robes et autres modèles».

Dr Diallo Youssouf, médecin généraliste au Centre de santé de la MUTEC, est contre les regroupements dans les mariages en cette pé-

riode de Covid. Il interpelle les autorités compétentes à faire respecter les dispositions prises en conseil des ministres. « C'est une question de santé publique et chacun doit intégrer ça pour que le taux de contamination au coronavirus n'explode davantage », relèvet-il. Selon lui, on doit arrêter ces festivités pompeuses et s'en tenir qu'aux mariés et leurs témoins parce qu'avec la foule, on ne peut circonscrire les risques.

Karoga Souma, griot et historien, réside à Niara. Il explique que les mariages de fin d'année sont devenus une habitude. Cependant, les jeunes doivent se renseigner sur les périodes propices au mariage. «C'est vrai que certaines pratiques de chez nous n'ont pas résisté à l'épreuve du temps, mais elles avaient du sens », explique le traditionaliste. Pour lui, il nous faut revenir à certains fondamentaux, notamment l'implication totale des parents dans le choix des épouses et des dates de mariages. D'après le griot, le mois qui précède le Ramadan et celui d'après sont conseillés pour se marier. Il ajoute qu'il n'est pas non plus interdit de se marier à d'autres périodes de l'année. Mais le calendrier musulman recommande des jours spécifiques ; notamment entre le 1er et le 20è jour, à l'exception du 3è et 13è jour. Au-delà du 20è jour jusqu'à l'apparition de la nouvelle lune, le mariage est déconseillé.

**Baya TRAORÉ**  
Source : L'ESSOR

# Covid-19 et tourisme : Une perte de l'ordre de 2000 milliards de dollars du PIB mondial

La pandémie du Covid-19 a fortement ébranlé le tourisme mondial avec des fortunes diverses pour d'autres secteurs en rapport avec le tourisme, selon un rapport de l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme). Sites touristiques fermés, restrictions de voyage, restaurants et bars fermés dans plusieurs pays, pas vraiment de quoi rattraper une année à rayer du calendrier pour les professionnels du tourisme du fait de la pandémie du coronavirus !

Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT), le secteur touristique mondial a subi, de janvier à octobre 2020, une perte dix fois plus importante que lors de la crise financière de 2009. Sur cette même période, elle enregistrait une baisse de 70% du tourisme international, se traduisant par 935 milliards de dollars de pertes d'exportations. Les répercussions de cette situation sur l'emploi et les richesses globales sont énormes. En effet, en novembre, le Conseil Mondial du Voyage et du Tourisme prévoyait que la crise pourrait faire perdre 174 millions d'emplois dans le monde cette année. Et sur l'ensemble de l'année, l'OMT s'attend à ce qu'un milliard de touristes en moins soient allés à l'étranger, ce qui équivaldrait à un retour en arrière de trente ans, pouvant entraîner une perte de 2000 milliards de dollars du PIB mondial.

## Part des exportations

Selon le rapport de l'OMT, la chute du tourisme international est forte partout. En baisse par exemple de 69 % en Afrique, à peine moins en Europe et en Amérique, et 82% dans les régions Asie-Pacifique sur les dix premiers mois de l'année. Mais, les risques sont plus importants pour certains États. « Le tourisme prend une place prépondérante dans les exportations de certains pays d'Afrique et des petits États insulaires en développement », alertait l'ONU au mois d'août dernier.

Les revenus du tourisme international représentent, par exemple, 67% des exportations totales du Cap-Vert, à peine moins pour Sao Tome-et-Principe, tandis qu'ils dépassent les 30% des exportations d'Haïti et de l'île Maurice. En d'autres termes, le secteur est donc pour ces pays un pourvoyeur de devises. Et au-delà de ça, il peut constituer un levier de développement des infrastructures. Or, selon l'ONU, les projets liés aux voyages figureraient parmi les principales victimes de la chute des investissements directs étrangers cette année et l'année prochaine.

## Plus de quarante compagnies aériennes ont déjà laissé les clefs sous le paillason

« Une crise dévastatrice et implacable », a résumé Alexandre de Juniac, le Directeur Général de l'IATA (Association Internationale du Transport Aérien). Selon cette organisation, les compagnies devraient avoir transporté 2,7 milliards de passagers en moins en 2020, par rapport à l'an dernier, pour une perte estimée à près de 118,5 milliards de dollars. Et d'alerter que les comptes devraient encore s'inscrire dans le rouge l'année prochaine, malgré l'espoir d'un rebond ; une année 2021 que certaines compagnies n'ont pas pu attendre. En effet, plus de quarante d'entre elles ont déjà fait faillite, selon l'IATA.

## La Nature et le patrimoine ne sont pas en reste

Et les conséquences de la chute du tourisme vont au-delà des pertes économiques des entreprises avec un impact sur le patrimoine ou parfois sur la nature. En France, par exemple, les monuments historiques accusent une perte de plus de 50% de leur chiffre d'affaires. Malgré une augmentation du budget de la part



du ministère de la Culture, la société de billetterie en ligne Patriviva estime qu'il y aura des conséquences irrévocables.

L'épidémie du Covid-19 a aussi un impact sur le tourisme animalier. L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) souligne l'aspect positif d'une moindre pression des visites sur l'écosystème. Mais la contrepartie, selon l'UICN, c'est qu'une baisse des revenus touristiques allée aux mesures sanitaires a fait baisser la surveillance et augmenter les risques de braconnage.

## Tout n'est cependant pas que noir !

Bien que l'année 2021 s'annonce encore difficile, l'OMT prévoit un rebond du tourisme international, principalement au second semestre 2021. Néanmoins, un retour aux niveaux de 2019 pourrait prendre entre deux ans et demi et quatre ans. Aussi, l'IATA table sur 2,8 milliards de passagers, contre 4,5 milliards en 2019. Ainsi pour faciliter la reprise, à un moment où chaque État impose des règles différentes, les compagnies aériennes réclament une généralisation des tests.

L'Association des Compagnies Aériennes développe par ailleurs une application pour un passeport santé numérique. La relance pourrait être une opportunité, selon l'ONU, qui voit dans cette crise l'occasion de repenser le tourisme vers une plus grande compatibilité avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), le transport touristique représentant environ 5% des émissions de gaz-à-effet de serre.

On ne peut cependant fermer cette parenthèse sans parler du cas du Mali où les activités touristiques sont en berne depuis 2012, indépendamment à la crise du Covid-19, du fait de l'insécurité qui y va crescendo. Il est donc facile d'imaginer les conséquences du Covid-19 sur un secteur qui était déjà quasiment à l'arrêt !

■ Yama DIALLO

# Algérie : Procès en appel de «la fille cachée» de l'ex-président Bouteflika

**En Algérie, le procès en appel de « Madame Maya », présentée comme étant la fille cachée de l'ex-président Abdelaziz Bouteflika, s'est tenu, ce week-end, à Tipaza, dans l'ouest d'Alger. Ce procès est présenté comme un symbole de la lutte contre la corruption.**

**E**n première instance, le 14 octobre dernier, Zoulikha-Chafika Nachinache (de son vrai nom) qui se faisait passer pour la fille du président déchu, avait été condamnée à 12 ans de prison ferme ainsi qu'à une amende de 40 000 euros pour « blanchiment d'argent », « dilapidation de deniers publics » et « trafic d'influence ». Inconnue du grand public, « Madame Maya » est accusée d'avoir profité de son statut pour obtenir le soutien de plusieurs hauts responsables proches de l'ancien président. Ces liens lui auraient permis de bâtir un empire financier et immobilier dans la plus grande discrétion.

À travers ce procès en appel, le parquet demande des peines plus lourdes pour montrer l'exemple dans la lutte contre la corruption. Samedi, c'est une femme aux allures déta-

chées qui est apparue devant les juges, niant s'être présentée comme la fille du président.

## Six villas et des biens en Espagne

« Je n'ai jamais dit que j'étais la fille de X ou Y », répond platement « Madame Maya » qui se présente comme une « femme d'affaires » et qui utilisait plutôt son nom d'épouse - Mme Belaachi - pour « faire de l'importation multiple », selon ses mots.

« Comment avez-vous acquis les six villas et les biens en Espagne ? », interroge le procureur. Pas de réponse bien précise : « Madame Maya » affirme avoir vendu un appartement en France pour en racheter un autre en Espagne, lequel a été mis en location. « Les revenus m'ont permis d'en acheter d'autres »,

explique-t-elle. « J'ai des filles que je voulais protéger, surtout que j'étais condamnée par une lourde maladie », insiste-t-elle.

Interrogée sur 17 kg de bijoux en or et d'importantes sommes d'argent (près d'un million d'euros et 30 000 dollars en liquide) saisis dans l'une de ses résidences, « Madame Maya » reste évasive. « Vous êtes accusée de trafic d'influence » lui rappelle la juge. « Il faut des preuves, je réfute ces faits », répond la prévenue.

Le procès vise aussi une dizaine de responsables politiques dont deux anciens ministres et l'ancien directeur de la police accusés d'avoir contribué à ce vaste système de corruption. Parmi eux, Mohamed Ghazi, l'ancien wali de la région de Chlef qui affirme s'être borné à « exécuter les ordres du président ». « Je n'ai pas volé, assure-t-il en pleurs, je ne connaissais pas cette dame ». S'il a attribué une forêt abandonnée à Madame Maya, c'est « uniquement sur instruction du président », assure cet ancien ministre du Travail.

Le parquet de Tipaza a requis une peine de 15 ans de prison ferme contre « Madame Maya » et 10 ans de prison ferme contre ses deux filles, également poursuivies pour « blanchiment d'argent » et « dilapidation de deniers publics ».

Source : RFI



# Élections au Niger : Après une journée de vote dans le calme, le dépouillement a commencé

**Au Niger, les bureaux de vote ont fermé dans la soirée et le dépouillement a commencé. Une journée de vote pour un scrutin présidentiel et législatif dans le calme et dans un climat apaisé selon des observateurs. Sitôt le vote terminé, la Commission électorale nationale indépendante, la Céni, a commencé son travail de compilation des résultats.**



Les bureaux de vote devaient accueillir les électeurs de 8h à 19h, heure de la fermeture officielle, mais ils n'ont pas tous fermé à la même heure car ils devaient rester ouverts pendant 11 heures d'affilée (à partir de leur heure d'ouverture), or quelques retards ont pu être constatés.

Dès les bureaux fermés, le dépouillement a commencé, à la nuit tombée. Le décompte des bulletins se fait à la lumière d'une lampe tempête et des téléphones portables.

Après avoir coupé les scellés de l'urne, le président du bureau de vote où RFI se trouve déplie un à un les bulletins de vote unique, énonce le choix à voix haute, et montre le papier aux autres personnes présentes : membres du bureau de vote, observateurs et une dizaine de délégués de partis politiques.

Les bulletins de vote sont répartis en tas, en fonction du candidat choisi. Puis vient le moment de les compter : écoutez le reportage de Magali Lagrange dans un bureau de vote où le dépouillement a commencé

Un scrutin apaisé

Avant le scrutin, les électeurs souhaitaient qu'il se déroule dans la sérénité. Et c'est effectivement dans le calme que les Nigériens ont voté pour départager la trentaine de candidats en lice parmi lesquels figurent plusieurs anciens ministres et présidents.

Les électeurs sont sortis massivement pour exercer leur devoir civique, dans les écoles et collèges. Tous ceux que RFI a pu rencontrer disaient leur fierté d'avoir pu remplir leur de-

voir de citoyens et d'avoir choisi leur président et soulignaient l'importance de ce scrutin à leurs yeux.

À Niamey, les bureaux ont fermé ce dimanche soir et les dépouillements ont simultanément commencé. Les résultats des dix bureaux régionaux sont centralisés et diffusés en direct sur les antennes de la radio et télévision nationale. AFP - ISSOUF SANOGO

Les mêmes affluences ont été observées à l'intérieur du pays où plusieurs candidats ont voté dans leurs fiefs. C'est la première fois qu'un nombre important de candidats votent dans leur région natale.

Hier soir, la Céni, la Commission électorale indépendante, disait n'avoir enregistré aucun incident grave. De leur côté, Des observateurs nationaux ont pu regretter quelques incidents et manquements dans la tenue du scrutin. Le chef de la mission de la Cédéao a salué le climat apaisé des élections.

## La Céni compile les résultats

La Céni s'est mise en ordre de marche dimanche soir pour la compilation des résultats dans la grande salle du Palais des congrès qui recevait tous les techniciens de la Céni, le bureau, les observateurs, et autres journalistes accrédités pour la nuit électorale.

Les résultats des dix bureaux régionaux sont centralisés et diffusés en direct sur antennes de la radio et télévision nationale. Des séances de diffusion très attendues par les électeurs et les partis politiques.

Les résultats complets du scrutin ne sont pas attendus avant plusieurs jours.

Source : RFI



## Neymar, dans la tourmente : Cette fiesta énorme qui fait polémique au Brésil...

**C**e dimanche 27 décembre, Neymar se retrouve pris pour cible au Brésil où il a prévu d'organiser pour le soir du nouvel an une énorme fiesta. En période de crise sanitaire, cela passe mal...

Neymar aime la Fête. C'est même un euphémisme. Le prodige brésilien qui évolue au Paris Saint Germain est réputé pour son goût prononcé à organiser de grandes « party » lorsqu'il en a l'occasion. Et forcément, en ces temps de crise sanitaire, tout événement impliquant un certain nombre d'invités est plutôt mal vécu.

Et c'est bien ce qui est reproché à la star du ballon rond. En effet, à l'occasion de cette petite trêve de Noël, l'Auriverde est allé se ressourcer du côté de son pays natal. Et pour se changer les idées lui qui a fini la première moitié de saison avec une entorse à la cheville, Neymar a prévu d'organiser une soirée où il aurait convié pas moins de... 500 personnes ! Autant dire que l'événement bafoue allègrement les mesures prises par le gouvernement brésilien en pleine pandémie de coronavirus qui a déjà fait près de 190 000 morts dans ce pays qui est l'un des plus touchés du monde

par la Covid-19.

Cette soirée de nouvel an fait grand bruit dans les médias. Le joueur de 28 ans aurait prévu d'organiser sa party à Mangaratiba, ville du sud de l'Etat de Rio. Selon les informations du journal O'Globo, le meneur de jeu du PSG aurait vu les choses en grand puisqu'il aurait prévu une salle souterraine, insonorisée, afin de ne pas attirer l'attention des voisins. Parmi les autres recommandations de cette soirée dans le viseur de la presse brésilienne, le joueur aurait exigé de ne pas apporter leur téléphone portable pour éviter la publication de photos et vidéos sur les réseaux sociaux. L'entourage du joueur a botté en touche en indiquant « qu'il n'y aura pas de fête chez Neymar ». Pour ailleurs, c'est une autre histoire...

Source : Public.fr





## **Bélier (21 mars - 19 avril)**

Avec un Jupiter qui trônera dans votre secteur professionnel, vous ferez tout ce qui sera en votre pouvoir pour vous montrer à la hauteur des tâches qui vous seront demandées. Vous ne compterez pas vos heures de travail, car vous aurez de l'ambition.

Calculateur, peut-être, encore que vous ne considérez pas votre attitude comme telle. Vous chercherez surtout à défendre vos intérêts financiers et pour cela, vous n'hésitez pas à solliciter des conseils auprès de personnes aptes à vous guider.



## **Taureau (20 avril - 19 mai)**

Dans votre domaine professionnel, le Soleil vous aidera à progresser en deux étapes... Tout d'abord, il vous permettra de mesurer avec justesse vos capacités ! Ensuite, il va vous appuyer dans vos requêtes ! Votre progression sera fulgurante...

Concernant vos finances, vous aurez une règle : si je dépense plus que prévu durant un mois, le mois suivant sera synonyme de restrictions. Vous ferez en sorte d'éviter toute cavalcade financière. Le mois de mai vous fera revenir à l'équilibre...



## **Gémeaux (20 mai - 21 juin)**

C'est plus fort que vous, vous désirez parler ! Votre fonction vous permet de communiquer. Cependant, les tâches sont encore lassantes. Vous tenez le bon filon. Une formation vous donne l'accès à un nouveau départ. L'ambition fait son grand retour !

Vous gérez sans aucun souci votre budget. Cependant encore trop peu d'économies sont là. Des dépenses sont dédiées à la voiture. L'achat d'un nouveau véhicule est probable ! Et de ce côté-là, le coup de coeur va vous emporter ! Cet achat va vous enflammer !



## **Cancer (21 juin - 21 juillet)**

Vous pourriez rencontrer des petits soucis de concentration et de mémoire, dus au carré Mercure/Mars. Faites des efforts, car cet aspect peut également apporter un peu de nervosité, pour des broutilles. Cela risque de venir contrecarrer vos projets.

Vous pourriez changer de comportement face à vos finances, en adoptant par exemple une attitude un peu plus économe, en vous restreignant davantage sur les futilités. Vous avez envie d'essayer, et prenez la bonne résolution dès aujourd'hui !



## **Lion (22 juillet - 23 août)**

Le trigone Mercure/Jupiter vous apportera de bonnes nouvelles et de la motivation. Le Soleil éclairera une situation, vous saurez mieux où vous en serez. Vous arriverez à structurer votre travail, à vous organiser, à rentrer dans votre rôle avec brio.

Vos affaires financières ne seront pas claires et nettes. Soit, vous aurez un trop-perçu et vous devrez le rendre, soit on vous aura trop prélevé et vous devrez le réclamer. Vous pourrez obtenir un bonus, mais il vous faudra taper du poing sur la table.



## **Vierge (23 août - 23 septembre)**

Professionnellement parlant, vous rêvez moins de gravir les échelons des responsabilités que de vous épanouir. Aujourd'hui, vous aurez la possibilité d'organiser votre emploi du temps à votre guise... Du coup, vous n'allez pas vous en priver !

Le montant de votre patrimoine ne sera que le reflet de votre sens de l'épargne ou le prolongement de votre sens des affaires... Vous serez le champion du système D, D comme débrouillardise, d'autant plus que Pluton veillera au grain sur vos finances.



## **Balance (23 septembre - 22 octobre)**

Votre rigueur plaît à vos supérieurs. L'un d'eux vous a sous son aile. Vous savez gérer une équipe. Une mission importante vous est confiée. Elle peut exiger un travail d'expertise. Vous maîtrisez bien la situation. Elle vous donne une expérience utile !

Il faut essayer d'économiser. Vous pourriez acheter du mobilier pour refaire l'habitat. Un investissement inhabituel est en discussion. Vous pouvez le régler en plusieurs fois. En dehors de cet achat, vous privilégiez les charges. La raison domine vos choix.



## **Scorpion (23 octobre - 22 novembre)**

Tout est réuni pour que votre travail allie satisfaction et rayonnement ! Vous êtes sociable, communicatif, votre esprit fonctionne à cent à l'heure, et vous êtes en plus doté d'une efficacité redoutable ! Vous faites l'admiration de tous, félicitations !

Jupiter fait des siennes et vous pousse à toutes sortes d'excès inimaginables ! Modérez les pulsions dans ce domaine, rien de bon ne peut en sortir, si ce n'est d'être dans le rouge à la banque, ou de recevoir un appel désagréable de votre conseiller !



## **Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)**

Attention à ce carré Mars/Mercure, qui apporte un manque de concentration, et qui peut vous pénaliser dans le domaine professionnel. Vous avez du mal à vous exprimer, et à savoir ce que vous voulez ! Un flou désagréable qui, en plus, vous énerve !

Vous parvenez en ce moment à gérer parfaitement tout ce qui a trait au domaine financier, le bel aspect Jupiter/Mercure apporte un sens de l'organisation redoutable ! En plus, il amène une bonne aptitude à toute éventuelle négociation commerciale.



## **Capricorne (21 décembre - 20 janvier)**

Sous une bienveillance solaire, l'opportunité d'asseoir votre carrière n'aura jamais été aussi importante. Dans votre secteur professionnel, ami Capricorne, vous serez une valeur sûre. Ne jouez pas les étonnés, vous le savez bien... N'est-ce pas ?

Devant une possible crise financière mondiale, vous allez discrètement retirer de l'espèce afin de vous constituer un petit trésor de guerre. Vous tenterez également de vous procurer de l'or. La majorité de votre liquidité restera sur vos comptes.



## **Verseau (20 janvier - 19 février)**

Vous planchez sur une lourde tâche. Cette activité vous honore. Elle peut vous faire accéder à un poste. Vous devez bien suivre une organisation. Une nouvelle méthode de travail peut vous aider. Finir vos tâches dépend aussi de vos collaborateurs !

Les dépenses amputent votre budget. Vous devez revoir vos frais. Étaler vos paiements est une solution. Vous jonglez avec les règlements. Ils concernent des obligations. Vous pouvez éprouver du stress. Malgré les frais, les revenus sont réguliers.



## **Poisson (19 février - 21 mars)**

Votre volonté semble se transformer. Vous avez cette soif d'absolu qui se retrouve dans votre travail, et tous vos collaborateurs sont conquis. Attention toutefois à ne pas trop polémiquer pour un oui pour un non, ce serait fatigant pour tout le monde !

De beaux projets sont probablement en cours, et certains dans l'immobilier pourraient voir le jour. Des bonnes affaires sont à prévoir, et vous savez les saisir au bon moment. La période est propice aux bonnes occasions, profitez-en au maximum.

# Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous